



**ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION,
CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO(SNRCRS)**

VOLUME I : CONTEXTE, JUSTIFICATION ET CADRE STRATEGIQUE DE LA SNRCRS

Version validée par le Comité technique de suivi



**Issa Martin BIKIENGA
François LOMPO
Consultants**

Novembre 2017

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF.....	8
1 - INTRODUCTION	10
2 - CHAMP D'APPLICATION ET DEFINITION DE CERTAINS CONCEPTS	12
2.1. Champ d'action.....	12
2.2. Définition de quelques concepts	12
2.2.1. Agriculture	12
2.2.2. Souveraineté alimentaire	12
2.2.3. Agriculture familiale.	13
2.2.4. Sol	13
2.2.5. Conservation, restauration et récupération des sols.....	13
2.2.6. Terre et gestion durable des terres	14
2.2.7. Gestion des terroirs.....	14
2.2.8. Bassin versant	14
2.2.9. Genre	15
3 – BREF RAPPEL HISTORIQUE DE LA CES/DRS AU BURKINA FASO	16
3.1. Bref rappel historique de la CES/DRS au Burkina Faso	16
3.2. Causes et conséquences de la dégradation des terres au Burkina Faso.....	17
3.2.1. <i>Les causes</i>	17
3.2.1.1. Les causes biophysiques	18
3.2.1.2. Les causes socio-économiques	18
3.2.1.3. Les causes climatiques	18
3.2.2. <i>Les conséquences</i>	18
3.2.2.1. Conséquences écologiques	18
3.2.2.2. Conséquences socio-économiques	19
3.3. Croissance démographique et dégradation des sols	19
3.4. Exploitation minière et dégradation des sols	21
4 - APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	23
5 - DESCRIPTION DU CONTEXTE	25
5.1. Situation de la production agricole, animale, forestière et alimentaire au Burkina Faso.....	25
5.1.1. <i>Situation des productions agricoles</i>	25
5.1.2. <i>Situation des productions animales</i>	27
5.1.3. <i>Evolution des importations de produits alimentaires</i>	29
5.1.4. <i>Evolution du taux de couverture des besoins de consommation</i>	30
5.1.5. <i>Situation des productions forestières</i>	31
5.2. Evolution de la contribution de l'agriculture à l'économie nationale.....	33
5.3. Caractérisation du secteur rural	34
5.4. Bref aperçu des performances actuelles de l'agriculture	35
5.4.1. <i>Rendement des cultures céréalier</i>	35
5.4.2. <i>Evolution des rendements des cultures de rente</i>	35
5.5. Perspectives.....	36
5.6. Nouveaux enjeux sur les sols au Burkina Faso.....	37

5.7. Gestion durable des terres et Objectifs de développement durable au Burkina Faso	38
5.7.1. Objectif 2 : <i>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, à travers les cibles suivantes :</i>	38
5.7.2. Objectif 12 : <i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>	39
5.7.3. Objectif 15 : <i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>	39
5.7.4. Objectif 17. <i>Partenariats pour la réalisation des objectifs</i>	40
5.8. Cohérence de la SNRCRS avec les engagements internationaux du Burkina Faso	41
5.9. Prise en compte des lois, textes, stratégies, et plans d'actions existants et capitalisation des expériences de l'ensemble des acteurs	41
5.10. Justification d'une Stratégie Nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso	42
6 - STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO	43
6.1. Fondements stratégiques	43
6.1.1. <i>Vision</i>	44
6.1.2. <i>Objectif stratégique</i>	44
6.1.3. <i>Principes directeurs</i>	44
6.2. Axes stratégiques.....	45
6.2.1. <i>Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS</i>	45
6.2.2. <i>Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices</i>	46
6.2.3. <i>Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS</i>	46
6.2.4. <i>Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso</i>	46
6.2.5. <i>Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS</i>	47
6.2.6. <i>Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS</i>	47
6.3. Cadre logique.....	48
7- CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE	56
ANNEXES	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFVP : Association française des volontaires pour le progrès

APFR : Attestation de possession foncière rurale

APIM-BF : Association professionnelle des institutions de microfinance du Burkina Faso

BUNASOLS : Bureau national des sols

CCP : Programme national de partenariat de gestion durable des terres

CES/AGF : Programme spécial de conservation des eaux et des sols et agroforesterie dans le Plateau central

CES/DRS : Conservation des eaux et des sols/ Défense et restauration des sols

CILSS : Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

CMP : Cadre de mesure de la performance

CNRST : Centre national de la recherche scientifique et technologique

CNULCD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

CPF : Confédération paysanne du Faso

CSI/GDT : Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres

CTS : Comité technique de suivi

DGAHDI : Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation

DGESS : Direction générale des études et des statistiques sectorielles

DGFOMR : Direction générale de la formation et de l'organisation du monde rural

DGMGC : Direction générale des Mines, de la géologie et des carrières

DGPER : Direction générale de promotion de l'économie rurale

DGPV : Direction générale des productions végétales

DPSAA : Direction de la prospective agricole et alimentaire

DRAAH : Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques

DRASA : Direction régionale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

EGASA : Etats généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FED : Fonds européen de développement

FEER : Fonds de l'eau et de l'équipement rural

FIE : Fonds d'intervention pour l'environnement

FRSIT : Forum de la recherche scientifique et des innovations technologiques

GAR : Gestion axée sur les résultats

GERES : Groupement européen de restauration des eaux et des sols

GRAAD : Groupe de recherche et d'analyse appliquée pour le développement

IDFC : Institut international pour le développement des engrains

IGMVSS : Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

INERA : Institut de l'environnement et de recherches agricoles

INSD : Institut national de la statistique et de la démographie

MAAH : Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques

MARHASA : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire

MECV : Ministère de l'environnement et du cadre de vie

MENA : Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

MMC : Ministère des mines et des carrières

MME : Ministère des mines et de l'énergie

NDT : Neutralité en matière de dégradation des terres

ODD : Objectifs de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

OPA : Organisation professionnelle agricole

PAE : Projet agroécologique

PAF : Projet agroforestier

PAN /LCD : Plan d'action national de lutte contre la désertification

PASPHF : Produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques

PATECORE : Projet d'aménagement des terroirs et conservation des ressources dans le Plateau central

PDA/GIZ : Programme de développement de l'agriculture/Coopération allemande

PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

PFL : Produits forestiers ligneux

PFNL : Produits forestiers non ligneux

PIB : Produit intérieur brut

PICOFA : Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole

PMEF : Petites et moyennes entreprises forestières

PME-PMI : Petites et moyennes entreprises-Petites et moyennes industries

PNDES : Plan national de développement économique et social

PNGT : Programme national de gestion des terroirs

PNSR : Programme national du secteur rural

PTF : Partenaire technique et financier

REEB : Rapport sur l'état de l'environnement du Burkina

SCADD : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable

SNRCRS : Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols

SP/CONEEDD : Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable.

SP/CPSA : Secrétariat permanent de coordination des politiques sectorielles agricoles

IUCN : Institut international pour la conservation de la Nature

WASCAL : Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres

ZOVIC : Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la production céréalière par de culture en tonnes.....	25
Figure 2 : Evolution de la production des autres cultures vivrières en tonnes	26
Figure 3 : Evolution de la production des cultures rente en tonnes	26
Figure 4 : Evolution de la production de légumes et fruits en milliers de tonnes.....	27
Figure 5 : Evolution de la part des espèces dans l'effectif du cheptel	28
Figure 6 : Evolution de l'effectif du cheptel	28
Figure 7 : Evolution de la production d'œufs et de lait entre 2002 et 2013	29
Figure 8 : Part des importations de produits alimentaires et de céréales (DGESS, 2012)	29
Figure 9: Evolution du taux de couverture des besoins de consommation en % de 2002-2013	30
Figure 10 : Evolution des contributions absolues et relatives de l'activité sylvicole à l'économie nationale de 2008 et 2012 (MEECVCC, 2016)	32
Figure11 : structure du secteur primaire en 2002 et en 2013	33
Figure 12 : Evolution des rendements des cultures céréalières de 2011 à 2016.....	35
Figure 13 : Evolution des rendements des cultures de rente de 2011 à 2016.....	36

RESUME EXECUTIF

La Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) vise à mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.

La démarche méthodologique utilisée à cette étape et à utiliser dans les étapes à venir va privilégier l'approche participative tout au long de l'étude, condition *sine qua non* pour la réussite de la SNRCRS et de son plan d'action, lors de leur mise en œuvre.

Les fondements stratégiques de la SNRCRS sont constitués par : la vision, l'objectif stratégique et les principes directeurs.

Les Fondements de la SNRCRS :

Vision : A l'horizon 2035, les capacités productives des sols du Burkina Faso sont accrues et permettent de pratiquer une agriculture moderne, plus compétitive, durable, résiliente, et en mesure d'assurer à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.

Objectif stratégique : Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable

Principes directeurs :

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la SNRCRS et l'atteinte de tous ses objectifs. Ils sont ci-dessous cités :

- **L'anticipation :** la mise en œuvre de la SNRCRS doit se faire dans le cadre d'une approche prospective.
- **L'appropriation nationale :** ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations.
- **La responsabilisation :** il s'agit de tenir compte de l'ensemble des acteurs de la CES/DRS.
- **Le développement durable :** ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.
- **La cohérence et la priorisation des actions :** dans le souci d'une utilisation rationnelle des ressources financières limitées, il s'agit de prioriser les activités à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une synergie forte dans la réalisation de la vision retenue pour la SNRCRS.

- **La Gestion axée sur les résultats (GAR)** : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.
- **La bonne gouvernance** : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.
- **La prise en compte du genre** : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.
- **Le renforcement du partenariat** : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs de la CES/DRS.

Les Axes stratégiques de la SNRCRS

La SNRCRS est bâtie autour de six (6) axes stratégiques. Pour chaque axe, des priorités sont établies auxquelles sont associés des cibles, des indicateurs objectivement vérifiables et des sources de vérification.

Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs, à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation, et à la capitalisation des actions de CES/DRS. Cet axe suggère un rapprochement des acteurs et la prise en considération du suivi-évaluation, de la capitalisation, et de la communication pour promouvoir la CES/DRS. Pour cela, il est indispensable d'établir une situation de référence de la CES/DRS en vue d'un meilleur suivi-évaluation, et plus tard, d'une modélisation des techniques de CES/DRS. Par ailleurs, il est utile de constituer un répertoire des acteurs de CES/DRS.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/trices. La mise en œuvre réussie des actions de CES/DRS exige leur bonne maîtrise par les agents d'encadrement et les producteurs et productrices à travers un renforcement de leurs capacités. L'enseignement des bonnes pratiques de CES/DRS doit être introduit dans les curricula des écoles professionnelles agricoles. Les acteurs de la CES/DRS ont besoin d'être appuyés techniquement et financièrement pour un accroissement de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale.

Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS. La CES/DRS doit répondre constamment aux besoins des producteurs et productrices. Pour cela, elle doit être soutenue par la recherche-développement dans laquelle la recherche scientifique privée doit aussi s'impliquer.

Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso. Cet axe propose la prise en compte de la CES/DRS dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement et la promotion des investissements dans la CES/DRS. Pour assurer la rentabilité économique et financière de ces technologies, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des équipements de CES/DRS au moindre coût à travers un régime fiscal et/ou douanier de faveur.

Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS. L'utilisation de la CES/DRS ne peut se faire dans la durée que si elle est soutenue par des ressources financières stables et durables. En

outre, des systèmes financiers décentralisés doivent être développés avec la mise en place à l'échelle locale de lignes de crédit et/ou de fonds de crédit en faveur de la CES/DRS.

Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS. Cet axe propose l'introduction progressive de l'agriculture de conservation dans les zones agro-écologiques qui s'y prêtent, notamment sur les terres non encore dégradées. Les bienfaits de l'agriculture de conservation méritent d'être diffusés à grande échelle en vue de stimuler sa prise en compte dans les systèmes de production agro-sylvo-pastorale.

Malgré les succès remportés dans lutte contre la dégradation des terres, il est devenu nécessaire de renforcer les investissements de CES/DRS réalisés à grande échelle. C'est l'objectif global de la présente Stratégie nationale, de restauration, conservation et récupération des sols. Sa mise en œuvre réussie va nécessiter la participation active et inclusive de tous les acteurs du secteur rural. C'est à ce prix que les sols pourront être récupérés, restaurés, réhabilités et conservés en vue de remplir leurs fonctions éco systémiques en général, et celles de fournir des aliments en quantité et en qualité suffisantes à une population sans cesse croissante.

1 - INTRODUCTION

Le Burkina Faso, de par sa situation géographique au cœur du Sahel, présente un profil écologique fragile. D'une façon générale le contexte climatique au Sahel est marqué par une forte variabilité de la pluviométrie, avec des fréquences particulièrement rapprochées durant ces dernières décennies. Ces perturbations, associées à des pratiques culturelles inappropriées, sont à l'origine de la forte dégradation des ressources naturelles et aggrave ce profil écologique déjà fragile du Burkina Faso. Or, l'économie nationale est principalement basée sur le secteur primaire avec l'exploitation des ressources naturelles, dont principalement la terre. En effet, Le système de production agricole burkinabè repose essentiellement sur ces ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et le travail. Les données de la campagne agricole 2015 indiquent que 98,8 % des superficies emblavées ont été exploitées en pluvial strict, et que 67% de ces superficies ont été affectées à la production des céréales qui constituent l'aliment de base de la population. Cette instabilité de la production liée à la variabilité pluviométrique est exacerbée par le niveau médiocre de la qualité et de la fertilité des sols.

Malheureusement, depuis plusieurs décennies, ces terres connaissent une dégradation accélérée due notamment à des facteurs naturels et anthropiques. En effet, environ 50 % des terres arables du Burkina Faso sont estimées sévèrement ou moyennement dégradées, et cette dégradation se poursuit au rythme de 80 000 ha par an, toute chose qui compromet fortement les rendements des productions agro-sylvo-pastorales et partant la sécurité alimentaire de la population. Face à cette difficulté, plusieurs acteurs, dont l'Etat, les projets et programmes, les associations, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organisations paysannes, les producteurs/-trices individuels, etc. mènent depuis les années 1960, à travers tout le pays, des actions de restauration, de conservation et de récupération des sols. A travers ces actions, plusieurs techniques et technologies éprouvées d'origines diverses ont été utilisées pour faire face à la baisse de la productivité des terres. Les superficies traitées à ce jour sont évaluées (avec une précision relative), à 300 000 ha. Les effets agronomiques de ces superficies traitées, associées à des pratiques culturales appropriées (semences améliorées, fumure organique) sont très encourageants et un accroissement moyen de rendement supérieur à 30 % a été enregistré sur les céréales.

Cependant, après plusieurs décennies d'efforts, force est de constater que les résultats à l'échelle du pays ne sont pas à la hauteur des attentes des acteurs du secteur rural en raison de l'ampleur du problème. Cela s'explique par plusieurs facteurs dont les principaux sont (i) la faiblesse générale des financements dans le domaine, (ii) l'insuffisance de synergie dans les actions due à la faiblesse de la concertation entre les acteurs, (iii) l'absence d'orientation et de coordination des actions du domaine de la part de l'Etat, (iv) l'inadéquation de certaines approches, (v) la faible maîtrise des techniques et technologies utilisées, etc.

En raison de ses attributions en matière d'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans les domaines des aménagements hydro-agricoles, de l'irrigation, de la restauration, de la conservation et de la récupération des sols, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) à travers la Direction Générale des Aménagements hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) a entrepris de pallier cette insuffisance. Elle a ainsi entrepris, avec l'aide de la Coopération allemande et l'implication des acteurs concernés, d'élaborer la présente Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) qui sera suivie du premier plan d'action.

Ce document, qui introduit la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols, est structuré comme suit : après une présentation de son champ d'application et de la définition des concepts clés, la démarche méthodologique utilisée pour son élaboration est présentée ; puis suivent, la description du contexte, les composantes de la stratégie, la conclusion, les documents consultés et les annexes.

2 - CHAMP D'APPLICATION ET DEFINITION DE CERTAINS CONCEPTS

L'envergure nationale de la SNRCRS commande que des précautions soient prises pour l'harmonisation des actions qui seront entreprises au niveau national par l'ensemble des parties prenantes : les producteurs et leurs organisations professionnelles, les services techniques des départements ministériels concernés, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile, etc. C'est dans ce sens que le champ d'action et la définition de certains concepts utilisés sont précisés ci-après.

2.1. Champ d'action

La Note conceptuelle de la formulation de la SNRCRS de septembre 2015 a clairement défini son champ d'action en ces termes : « La SNRCRS couvrira toutes les terres de production agro-sylvo-pastorale. Elle ne s'appliquera pas aux terres des espaces pastoraux d'aménagement spécial (ou zones pastorales) ni à celles des forêts classées ni à celles des aires de protection faunique. Aussi, la SNRCRS exclut de son champ d'action les écosystèmes constitués par :

- les parcs nationaux ;
- les réserves de faune, totales ou partielles ;
- les réserves de la biosphère ;
- les sanctuaires ;
- les ranchs ;
- les refuges locaux ;
- les Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) ;
- les zones humides (sites Ramsar) ;
- les zones touristiques nationales ».

2.2. Définition de quelques concepts

2.2.1. Agriculture

Dans la présente stratégie, l'agriculture est prise dans son sens intégrateur ; elle désigne l'art, la science ou la pratique de la culture des sols, de la production des cultures, de l'élevage, des produits forestiers ligneux et non ligneux.

2.2.2. Souveraineté alimentaire

Selon le mouvement Via Campesina, qui est à l'origine de la notion et l'a portée au débat public lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, la souveraineté alimentaire désigne « **le droit des peuples de définir leurs propres politiques en matière d'alimentation et d'agriculture, de protéger et de réglementer la production et le commerce agricole intérieur afin de réaliser leurs objectifs de développement durable, de déterminer dans quelle mesure ils veulent être autonomes et de limiter le dumping des produits sur leurs marchés** » . Au-delà du simple accès à la nourriture, la souveraineté alimentaire englobe des dimensions sociales, économiques, politiques, culturelles et environnementales afin d'assurer une sécurité alimentaire à long terme (Grenade, 2010).

En d'autres termes, la souveraineté alimentaire et nutritionnelle est le droit des peuples à une alimentation saine, diversifiée et équilibrée, culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables; elle inclut le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle sous-entend (i) la capacité de subvenir à ses besoins alimentaires, (ii) la notion de l'indépendance alimentaire par rapport à l'extérieur. En définitive, il s'agit d'une agriculture qui rend le pays indépendant par rapport à l'extérieur, crée des emplois, génère des revenus et assure la protection sociale.

2.2.3. Agriculture familiale.

Elle englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes (FAO).

2.2.4. Sol

C'est « la formation naturelle de surface, à structure meuble et d'épaisseur variable, résultant de la transformation de la roche mère sous-jacente sous l'influence de divers processus, physiques, chimiques et biologiques, au contact de l'atmosphère et des êtres vivants » (Albert Demolon). Il comporte le plus souvent plusieurs horizons correspondant à une organisation des constituants organiques et/ou minéraux (la terre). Cette organisation est le résultat de la pédogenèse et de l'altération du matériau parental. Il est le lieu d'une intense activité biologique (racines, faune et microorganismes). Le sol fournit divers services dont (MEA,2005) : (i) les services de support (pour les animaux et des végétaux ; (ii) les services d'approvisionnement (le sol, comme ressource agricole au sens large), fournit des aliments (végétaux et animaux) et des fibres ; comme ressource génétique, il abrite un patrimoine biologique encore mal connu mais très diversifié et qui fournit notamment, des produits biochimiques et pharmaceutiques ; comme ressource en « terre », il fournit des matériaux de construction ; (iii) les services de régulation : le sol permet de réguler la qualité de l'air et des eaux, de lutter contre de nombreuses pollutions, contre les érosions hydrique et éolienne, contre la sécheresse et contre les inondations ; il permet de participer à la lutte contre l'effet de serre, et constitue un site de stockage de divers éléments et, par filtrage, assure la dépollution de nombreux contaminants ; il recycle certains déchets et permet la régulation des ravageurs de cultures ; et, (iv) les services culturels et cultuels. Le sol rend aussi des services culturels et cultuels selon les trois dimensions suivantes : il fournit des matériaux pour la production artistique (terres colorées, pigments et argiles pour la peinture et la céramique) ; il est un lieu de stockage et de protection des données anciennes touchant à l'Histoire ou au passé de notre planète (archéologie, archives paléo-climatiques, etc.) ; il est lui-même objet d'inspiration pour les religions, les mythes, les cultes mais aussi pour la production artistique et littéraire.

2.2.5. Conservation, restauration et récupération des sols

La conservation des sols en agriculture, élevage et sylviculture, désigne un ensemble de pratiques appliquées pour promouvoir un usage durable des sols. Elle vise à prévenir la perte de sols due à l'érosion ou la réduction de la productivité provoquée par une utilisation excessive ou une contamination du sol (acidification, salinisation ou pollution chimique).

La restauration des sols s'entend comme étant la transformation intentionnelle desdits sols pour y rétablir leurs fonctions préexistantes. La restauration d'un sol vise également à stopper la dégradation et à remettre le sol dégradé, mais présentant encore un niveau suffisant de résilience.

La réhabilitation vise à réparer, aussi rapidement que possible, les fonctions (résilience et productivité), endommagées ou tout simplement bloquées, d'un écosystème. Ce retour, vers un état antérieur, doit être favorisé par des actions telles que la réintroduction de matériel végétal et des micro-organismes associés ou encore des travaux du sol permettant une amélioration conséquente de son fonctionnement hydrique ou des cycles de nutriments, etc.

La restauration et la réhabilitation ont comme objectif majeur commun qui est de recréer des écosystèmes préexistants. De même, la restauration et la réhabilitation admettent, comme objectifs explicites ou implicites, un retour au précédent niveau de flux d'énergie et cycles de nutriments ainsi que le rétablissement des conditions nécessaires à un bon fonctionnement hydrique du sol (infiltration, bilan) au niveau de la rhizosphère de l'écosystème.

La récupération des sols consiste en leur réaffectation à un autre usage, au regard de leur stade de dégradation.

2.2.6. Terre et gestion durable des terres

Selon FAO/UNEP(1997), la terre est « une zone bien délimitée de la surface terrestre qui englobe toutes les composantes de la biosphère situées immédiatement au-dessus et au-dessous de cette surface. Ces composantes interactives entre elles, incluent: le climat de proximité, les sols et formes de terrains, les horizons sédimentaires de proximité, l'hydrologie de surface, les nappes et réserves hydrogéologiques, les populations animales, végétales et microbiennes, les modes d'usage de l'espace ainsi les traces actuelles et passées d'activités humaines ». « La gestion durable des terres (GDT) consiste en l'application combinée et synergique, dans un espace défini par des caractéristiques physiques, écologiques, socio-économiques et culturelles homogènes (terroir, bassin versant), de techniques, pratiques, et règles de comportement citoyen qui permettent de façon viable et durable de (i) satisfaire les besoins sociaux et économiques de toutes les communautés qui la composent (ex. alimentation humaine et animale, produits énergétiques et industriels, carburant, eau, médicaments, revenus, loisirs, etc.) et (ii) préserver et bonifier des fonctions environnementales et services fournis par des écosystèmes sains (protection des bassins versants, préservation de la fertilité des sols, séquestration du carbone, amélioration des microclimats, conservation de la biodiversité animale et végétale, etc.) » (Touré et Sedogo, 1989).

2.2.7. Gestion des terroirs

La gestion des terroirs ou approche terroir est une approche de développement rural basée sur la participation et la responsabilisation accrue des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation. La gestion des terroirs associe intimement les actions d'aménagement du terroir, les activités de productions agro-sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local (PNGT, 1995).

2.2.8. Bassin versant

Un bassin versant est une portion de territoire dont les eaux de ruissellement et d'infiltration alimentent un exutoire commun, soit un cours d'eau ou un lac (Gangbazo, 2004). Dans le cadre de la SNRCRS, on considère que l'approche gestion des terroirs prend en compte le bassin versant.

2.2.9. *Genre*

Selon le Document de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso, et à l'issue d'un consensus national (Ministère de la promotion de la Femme, 2009) « le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ». Les relations homme/femme dans les sous-secteurs de la production tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources naturelles, les mines et l'artisanat sont marquées par des fortes inégalités et disparités de genre présentant les mêmes caractéristiques générales. L'approche genre implique la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.

3 – BREF RAPPEL HISTORIQUE DE LA CES/DRS AU BURKINA FASO

3.1. Bref rappel historique de la CES/DRS au Burkina Faso

Face au phénomène de la dégradation des terres menaçant la survie des populations, car touchant la base de leur activités productives, l’Etat a très tôt affiché sa détermination à lutter résolument contre dégradation à travers plusieurs actions conduites par une diversité d’acteurs suivant des approches qui ont évolué au fil du temps. Dans le Yatenga, les premières actions de de conservations des eaux et des sols, par le Service des Eaux et Forêts datent de la moitié des années 1950 (Sawadogo, 1995). Cet engagement de l’Etat s’est traduit par des actions de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS), à travers l’élaboration et la mise en œuvre de nombreux politiques, stratégies, plans et programmes d’action sectoriels et sous-sectoriels sur la thématique de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de la gestion durable des terres (GDT).

Les premières interventions étatiques dans le domaine de la CES ont eu lieu dans les années 1960 dans l’actuelle province du Yatenga. On peut à titre d’exemple citer le projet GERES (Groupement Européen de Restauration des Sols). L’approche de mise en œuvre des actions de CES/DRS, du fait de sa grande envergure qui dépassait les capacités des producteurs, s’est faite sans leur consentement et engagement. Des moyens importants ont été mobilisés par l’Etat et ses partenaires à l’exclusion des « bénéficiaires » pour la réalisation d’ouvrages antiérosifs dont l’efficacité contre la dégradation des terres et l’adaptation aux réalités des du milieu n’étaient pas évidentes (Da, 2008). Le bilan de ce projet à grande échelle s’est révélé plutôt négatif (alors que des sommes d’argent importantes avaient été investies). L’absence d’entretien et de motivation de la part de la population, due à un manque de sensibilisation, a non seulement considérablement réduit l’efficacité, mais dans certains cas, contribué à l’accélération des processus érosifs. Cela a eu pour conséquence une non-appropriation des résultats par les producteurs/-trices et une déresponsabilisation de ces acteurs de premier plan qui sont en réalité à la fois victimes et responsables du phénomène de la dégradation des terres, d’où l’échec des actions menées malgré l’importance des moyens financiers et matériels déployés. D’un point de vue des techniques de CES/DRS, les années 1950 ont été marquées par la réalisation des fossés de diversion. De 1960 à la moitié des années 1970, ce sont plutôt les bourrelets antiérosifs ou diguettes en terre qui étaient utilisés comme dispositifs antiérosifs.

A partir de 1987 à la suite de l’analyse des causes des échecs, une nouvelle stratégie participative est adoptée, prenant mieux en compte des besoins des producteurs/-trices et les responsabilisant très fortement dans les aménagements antiérosifs. Cette approche qui tient compte de la façon dont les paysans ressentent les problèmes de dégradation des sols consacre la nécessité de leur participation pour assurer la pérennité et l’extension des aménagements. Pour ce qui est des techniques utilisées, le début des années 1980 marque l’apparition des diguettes en terres ou cordons pierreux dont la vulgarisation dans le Yatenga a été conduite par le Projet Agroécologique (PAE) et le projet Agroforestier (PAF), puis dans le Plateau central par d’autres projets (FED, CES/AGF, PATECORE, PNGT, FEER, PICOFA etc.) et Associations/ONG (Groupements Naam, AFVP, (avec des innovations en fonction des contraintes du milieu. C’est aussi la période au cours de laquelle les diguettes filtrantes ont fait été introduites dans le Bam par l’AFVP. Ce dispositif s’est révélé efficace dans la lutte contre le ravinement dans les bas-fonds.

Plusieurs projets de GDT ont été par la suite mis en œuvre dans les zones Nord, Centre-Nord et Est du pays. Ils étaient centrés sur la gestion de la fertilité des sols et ont appuyé les agriculteurs dans la réalisation de techniques de CES/DRS. Bon nombre de ces projets ont touché des zones précédemment non-agricoles, abandonnées depuis longtemps parce que considérées comme «non récupérables» (localement ces terres sont désignées comme «Zipèla» - sols stériles). Les techniques de CES ont prouvé que la couverture végétale de ces terres pouvait être régénérée et qu'elles pouvaient être remises en culture.

L'évolution des techniques de CES/DRS utilisées est allée de pair avec celles des approches et des moyens utilisés (Sawadogo, 1995). Les gros moyens et autres appareils topographiques sophistiqués ne sont plus utilisés que pour les ouvrages plus complexes (traitements des ravines, petits barrages, etc.). De nos jours, l'approche utilisée plus centrée sur les producteurs/-trices et leurs organisations et les technologies promues sont pour la plupart à leur portée. Un examen attentif de la question de la dégradation des terres au Burkina Faso laisse apparaître que la GDT impliquant la mise en œuvre de techniques de CES/DRS est présente dans de nombreux programmes de développement sectoriel. C'est la preuve que la problématique de la GDT déborde largement les frontières de « l'espace rural », pour impliquer des acteurs non traditionnels des secteurs publics et privés. On ne peut pas, en effet, occulter les rôles stratégiques que jouent les ministères en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation, de l'économie et des finances, toutes les composantes de la société civile et le secteur privé, dans l'affectation, la jouissance et la conservation des ressources naturelles. On note par ailleurs la « centralité » de la question foncière.

En termes d'impact, les actions de CES/DRS ont nettement accru les moyens de subsistance des ruraux pauvres et permis la réhabilitation de vastes espaces de terres dégradées, ceci à travers de nombreuses connaissances, technologies et innovations, matérialisés par Bikienga (2016) :

- Le recueil de technologies de CES/DRS établi par le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) et le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD) ;
- L'identification de facteurs favorables et de facteurs défavorables aux activités de CES/DRS figurant dans la Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso ;
- Le recueil des bonnes pratiques de gestion durable des terres au Burkina Faso élaboré par le Programme national de partenariat de gestion durable des terres (CPP) à travers la production d'un rapport consistant ;
- Le cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres au Burkina Faso (CSI-GDT).
- A cela s'ajoutent les expériences de nombreux projets et programmes de GDT exécutés ou en cours d'exécution au Burkina Faso. C'est donc dire que le pays dispose d'un capital important pouvant aider à juguler la dégradation des terres, notamment par les actions de CES/DRS.

3.2. Causes et conséquences de la dégradation des terres au Burkina Faso

3.2.1. Les causes

Les causes de la dégradation des terres au Burkina Faso sont multiples, complexes et toutes inter liées (Touré et Sedogo, 1989). Cependant, on peut les classer en trois groupes : les causes biophysiques, les causes socio-économiques et les causes écologiques.

3.2.1.1. Les causes biophysiques

Elles proviennent principalement de pressions anthropiques et endommagent gravement, non seulement, la qualité et la stabilité du substrat principal qu'est le sol, mais conduisent également à une modification de la couverture végétale des sols, et à une baisse de la diversité (interspécifique et génétique), de la flore et de la faune. On note que la majorité des sols sont de type ferrugineux, caractérisés par leur faible taux en matière organique et en argile. Ces caractéristiques intrinsèques leur confèrent une très grande sensibilité à la dégradation, qui est aussi fonction du mode d'exploitation de ces sols. L'origine de ces pressions anthropiques se trouve principalement dans la forte croissance démographique (humaine et animale domestique), la pauvreté et les méthodes culturelles et d'élevage traditionnelles en vigueur avec notamment des besoins toujours accrus d'espace (migration) pour la satisfaction en énergie (bois de chauffe), en aliments (alimentation humaine et animale), et santé. Le rôle de la transhumance (d'origine interne et externe) constitue un facteur important à intégrer dans l'analyse des causes de dégradation des terres.

3.2.1.2. Les causes socio-économiques

Ces causes sont liées : (i) au faible niveau d'intensification des systèmes d'exploitation ; la faiblesse des revenus des ménages et la pauvreté, qui en découlent, poussent les exploitants (pour survivre) à accentuer la pression sur les ressources, alimentant ainsi le cercle vicieux « destruction écologique et dérive socio-économique », (ii) à l'insécurité foncière (qui demeure un problème vivace malgré les efforts en cours déployés dans le cadre de la loi sur la sécurité foncière en milieu rural) qui couplée à la pression démographique (besoins alimentaires, énergétiques domestiques et médicaux accrus) conduisent à l'invasion de zones protégées, la parcellisation des terres dans les zones à haut potentiel, l'abandon de pratiques traditionnelles de régénération des terres (jachère), (iii) à l'existence de politiques de développement qui n'accordent pas une priorité « réelle » à la protection et la valorisation des ressources naturelles et (iv) au dysfonctionnement des marchés qui décourage les investissements dans des pratiques bonifiantes de gestion des terres. Il apparaît dans la majorité des cas que les investissements nécessaires pour le rétablissement et le maintien de la fertilité des sols sont généralement hors de portée des paysans. On note ici également l'absence d'efforts systématiques de recherches et études pour mieux appréhender et documenter les analyses partielles qui ont conduit aux constats ci-dessus rappelés.

3.2.1.3. Les causes climatiques

Les causes climatiques sont principalement liées, entre autres : (i) à l'agressivité des pluies (quantités généralement supérieures au régime d'infiltration de la majeure partie des sols) qui entraîne des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur les sols mal drainés et des pertes de nutriments par lixiviation dans les milieux bien drainés et (ii) aux fortes températures et évaporations qui induisent un dessèchement et une minéralisation rapide des sols et une diminution des réserves d'eau.

3.2.2. Les conséquences

3.2.2.1. Conséquences écologiques

Elles se traduisent au Burkina Faso par :

- *la régression ou la disparition du couvert végétal et de fragilisation des écosystèmes.* On note que le couvert végétal sur l'ensemble de l'étendue du pays a connu des changements d'états suite aux différentes causes présentées plus haut. Dans certaines zones, on a enregistré une raréfaction ou disparition de certaines espèces végétales ou animales (perte de la biodiversité).
- *l'érosion (hydrique et éolienne de types variés) généralisée des sols* avec comme conséquence le décapage des horizons de surface, la formation de rigoles et de ravines profondes, la destruction des berges dénudées et l'ensablement des cours d'eau du Burkina Faso. Les pertes en terre estimées par World Ressources Institute in Steiner (1996) dans la partie centrale du Burkina Faso, varieraient entre 5 et 35 tonnes par hectare et par an.
- *changements climatiques.* Les liens les plus visibles sont établis avec (i) la disparition progressive du couvert végétal (couplée avec la diminution du taux de matière organique) qui affectent de façon significative leur fonction de puits de captage de dioxyde de carbone (CO^2) et (ii) la persistance et l'ampleur des feux de brousse qui émettent d'importantes quantités de CO^2 dans l'atmosphère et contribuent au réchauffement global de la terre (via l'accumulation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre).

3.2.2.2. Conséquences socio-économiques

Les conséquences sociales et économiques de la dégradation des terres ont des répercussions non seulement sur le bien-être des ménages ruraux individuels, mais aussi sur le fonctionnement socio-économique et culturel au niveau des communautés, des régions, du pays et au-delà. Une corrélation nette a été établie entre le faible niveau d'activité économique (macro et micro), la pauvreté et la dégradation des terres. La dégradation des terres entraîne en effet (i) une réduction très significative des avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés d'une bonne gestion des ressources en terres à des fins de production agricole, animale et forestière. Comme indiqué plus haut, elle se traduit par une perte de la capacité productive de tous les terroirs et des espaces protégés, avec des impacts négatifs sur les activités économiques et la santé des populations. Elle porte préjudice en outre, à la disponibilité de produits naturels (destinés à la nourriture, à l'énergie et à la santé humaine et animale) et aux opportunités d'écotourisme, et (ii) une baisse de la sécurité alimentaire, un accroissement des flux migratoires internes et externes, un accroissement de l'insécurité foncière et des conflits d'accès et d'utilisation. La dégradation des terres se traduit globalement par une régression de la contribution du secteur rural au PIB et peut entraîner de fortes tensions de natures politiques (au plan national, sous-régional et même global).

3.3. Croissance démographique et dégradation des sols

Parmi les défis agricoles auxquels doit faire face le Burkina Faso, et l'Afrique en général, il y a celui de produire plus, mieux et de façon durable pour nourrir une population croissante. Selon les prévisions, la population de l'Afrique de l'Ouest sera de 500 millions en 2050. La population de Burkina Faso était déjà de 19 034 397 habitants en 2016, selon le document du PNDES, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1%. Selon les données du CSAO/OCDE (2013) faites à partir des projections 2016-2050 et des estimations 1950-2000, la population du Burkina Faso sera de 37,4 millions en 2050, avec une population urbaine de 21,7 millions et donc une population rurale de 15,7 millions dont 11,6 millions pour la population agricole.

Aujourd'hui comme ce sera le cas en 2050, si l'agriculture extensive persiste, la population rurale agricole exercera une importante pression sur les ressources naturelles, à travers les défrichements

pour les cultures extensives, l'exploitation anarchique et abusive des forêts, etc. Selon le SP/CONEEDD (2010), de 15.420.000 ha en 1980, les superficies occupées par les formations naturelles sont passées respectivement à 15.180.000 ha en 1983, 14.160.000 ha en 1992, et 11.287.000 ha en 2000. En 2002, l'ensemble des formations forestières (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes) couvraient 13 305 238 ha, soit 48,52% du territoire national (INSD, 2009). Ce couvert forestier a subi de 1992 à 2002 une diminution moyenne annuelle de 110.505 ha, suite aux défriches incontrôlées, et aux migrations de populations, soit une moyenne annuelle de 0,77% du couvert forestier national. Selon le SP/CONEEDD (2010), la superficie occupée pour les activités agricoles et agroforestières a augmenté annuellement en moyenne de 104 925 ha, soit 0,81% par an, de 1992 à 2002. Il est à craindre que de telles tendances aient pu s'aggraver par la suite en raison de l'accélération de la croissance démographique et de l'augmentation des superficies agricoles.

L'accroissement de la population va de pair avec l'accroissement des activités pastorales. L'élevage est pratiqué par plus de 80% des ménages burkinabè (PNDES, 2016) avec cependant des pratiques qui participent à la destruction des ressources naturelles. En effet, le système d'élevage courant est essentiellement extensif et transhumant. Dans la pratique, les pâturages naturels occupés par les éleveurs sont abandonnés au bout de deux ans avec migration vers d'autres pâturages. L'on note par ailleurs une importante divagation des animaux dans les systèmes agropastoraux, causant la dégradation de la végétation. La situation actuelle fait également apparaître un grave problème de surcharge particulièrement dans les zones du Sahel et du Plateau central: la productivité des parcours diminue, ce qui accélère la régression des formations naturelles. Le déséquilibre entre charge animale et capacité de charge des formations végétales, constitue un des principaux facteurs de dégradation de la diversité biologique au Burkina Faso. Au-delà de la surcharge pastorale, les effets négatifs de l'élevage sur l'environnement sont aussi liés à la mauvaise conduite des troupeaux et à la mauvaise gestion des ressources pastorales. En effet, l'utilisation irrationnelle des ressources végétales et certaines pratiques telles que les feux de brousse, conduisent à la disparition de plusieurs espèces végétales et à une modification de la composition floristique des espaces sylvo-pastoraux.

Comme indiqué plus haut, la croissance de la population va nécessiter l'accroissement de la production qui nécessitera à son tour une intensification durable des activités agro-sylvo-pastorales, à travers, entre autres, une meilleure gestion des ressources en sols. De récentes données statistiques indiquent que si le niveau actuel de production agricole reste tel qu'il est aujourd'hui, on ne pourra satisfaire que 13% des besoins alimentaires des 500 millions de personnes que l'Afrique de l'Ouest comptera en 2050 (Bationo, 2017). Ces statistiques concernent également le Burkina Faso et l'on peut affirmer que la SNRCRS contribuera à relever le défi de voir l'agriculture burkinabè nourrir les 37,4 millions que nous serons en 2050.

La population du Burkina Faso est estimée à 19 034 397 habitants en 2016, compte 51,7% de femmes, 47% âgés de moins de 15 ans, 67% âgés de moins de 25 ans et 33,2% de jeunes dans la tranche d'âge 15-34 ans. Elle est donc jeune et féminine. Les femmes jouent des rôles importants dans le secteur agricole. Elles sont fortement engagées dans toute la chaîne de valeur des denrées de base, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation. Elles produisent plus de 80% des aliments de base destinés essentiellement à la consommation des ménages, quand les hommes sont plus engagés dans la production de cultures commerciales qui leur génèrent plus de revenus. Malgré le rôle clé des femmes dans la production et la sécurité alimentaire, elles restent confrontées aux problèmes d'accès et au contrôle des ressources et opportunités nécessaires à la croissance et à l'amélioration des conditions de vie. La mise en œuvre de la SNRCRS, contribuera avec l'adoption des chartes foncières et la délivrance à elles des Attestations de possession foncières rurales (APFR) à cet accroissement si nécessaire de la production agricole.

La jeunesse de la population burkinabè, comme souligné dans le PNDES (2016), constitue, à moyen et long termes, un important atout pour le développement, à condition qu'il lui soit assuré une bonne santé, une bonne formation et une intégration dans le système national de production. C'est à ce prix que l'atout démographique, du fait que la majorité de la population active constituée par des adultes et des jeunes, sera transformé en dividende démographique (croissance démographique résultant de l'évolution de la pyramide des âges de la population d'un pays). Dans ces conditions, la SNRCRS contribuera aussi à l'émergence d'une économie verte au Burkina Faso, c'est-à-dire « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources » (PNUE, 2011)

La forte croissance démographique et l'extrême pauvreté du monde rural qui du reste touche encore plus les femmes, rendent les populations toujours dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles. Dans ces conditions, la satisfaction des besoins dans le court terme l'emporte sur les considérations du long terme. L'accroissement démographique couplé avec les mauvais résultats agricoles imposaient l'exploitation de superficies de plus en plus grandes pour maintenir le niveau de production en vue de la satisfaction des besoins alimentaires croissants. Cette situation conduit à un cercle vicieux. La réduction de la pauvreté ne peut être atteinte sans prendre en compte des enjeux liés à la gestion durable des terres et donc des sols.

3.4. Exploitation minière et dégradation des sols

Le Burkina Faso connaît ces dernières années, une importante progression de son secteur minier, est qualifié de « boom minier ». Au 31 décembre 2016, on dénombre 509 titres miniers et autorisations valides qui se répartissent comme suit :

- 362 permis de recherche ;
- 19 permis d'exploitation industrielle ;
- 26 permis d'exploitation semi-mécanisée ;
- 48 autorisations d'exploitation artisanale traditionnelle ;
- 54 autorisations d'exploitation de substances de carrières.

A la date du 30 juin 2017, onze (11) mines d'or sont en production. Il s'agit de Taparko et Bouroum dans le Namentenga, Bouli dans le Sanmatenga, Netiama dans le Ziro, Mana dans les Balé et le Mouhoun, Inata dans le Soum, Essakane dans l'Oudalan, Bissa dans le Bam, Yaramoko/Bagassi dans les Balé, Karma dans le Yatenga, Guiro et Diouga dans les provinces du Namentenga et du Séno. A ces 11 mines, s'ajoute la mine de zinc de Perko dans le Sanguïé.

L'exploitation minière est une activité très florissante qui fait vivre 700 000 familles au Burkina. Bien qu'il contribue à réduire la pauvreté en milieu rural par injection de revenu monétaire, l'orpailage reste surtout une source de nombreux problèmes environnementaux et de pression sur les sols (DGMGC, 2010). En 2010. Huit provinces sur quarante sont couvertes par des mines industrielles en exploitation. Les sites en exploitation industrielle couvrent une superficie de 1031,56 km² soit 0,38 % du territoire national et 3 % des superficies cultivées en 2008. En termes de superficie, le plus grand site est Taparko (666,50 km²) et le plus petit site est Perko (6,24 km²), (MECV, 2011). Ils sont consommateurs de grandes superficies.

L'exploitation minière pratiquée au Burkina a des répercussions néfastes sur l'environnement. Le risque d'une dégradation environnementale consécutive aux activités d'exploitation minière demeure l'un des plus élevés, que celles-ci soient menées à ciel ouvert ou souterrain: (i) le développement des sites miniers et l'afflux de populations entraînent inéluctablement une forte pression sur les ressources

ligneuses ; (ii) l'ouverture de pistes pour permettre le déplacement d'engins lourds et le creusement de puits et de tranchées contribuent au déboisement et à la déforestation ; (iii) l'utilisation de produits chimiques pouvant polluer les sources d'eau.

Au niveau de l'exploitation minière artisanale (orpailage), aucune mesure de protection de l'environnement n'est prise. L'exploitation est généralement faite de manière anarchique et incontrôlée, et l'environnement subit une dégradation continue de par les effets des produits utilisés (acides, cyanure, mercure...) qui se retrouvent dans la nature au détriment de la flore.

L'absence de contrôle et de suivi environnemental de l'extraction minière en dépit de la réglementation sont des causes importantes des impacts environnementaux actuels et futurs, et ceci risque de s'amplifier par l'ouverture de trois mines dans les prochains mois si un renforcement du MEEVCC n'est pas effectué.

De nombreuses régions au Burkina (Est, Nord, les Hauts Bassins, les Cascades, le Sud-ouest, etc.), continuent de présenter toujours une physionomie de désolation totale liée à l'orpailage, et ce, malgré l'existence du fonds de réparation des effets néfastes causés à l'environnement lors de la mise à l'exploitation de chaque mine industrielle, lequel fonds devrait permettre d'atténuer ou de compenser les impacts négatifs sur l'environnement de l'extraction minière.

L'exploitation minière constitue une menace quand elle n'est pas déjà une pression par le déracinement des plantes ligneuses et la pollution liée à l'utilisation de produits chimiques (mercure et cyanure). L'orpailage s'observe déjà au sein du Parc des Deux Balé, dans le Béli et à Boulon Koflandé ; etc.

En étudiant les mines artisanales, en 2011, des experts ont montré que l'utilisation de produits chimiques, du mercure et du cyanure notamment, pour l'extraction de l'or engendre des pertes pour l'économie et la population de 10,9 milliards de FCFA par an. L'estimation menée sur la base de l'année 2008 et considérant l'ensemble des dommages environnementaux (eau et sols) du secteur de l'exploitation artisanale de l'or indiquait des dommages égaux à 0,15% du PIB (Coût de l'inaction, 2013).

Une étude réalisée en 2015 par le Groupe de recherche et d'analyse appliquées pour le développement (GRAAD Burkina) montre que les principaux risques liés à l'usage des pesticides dans le domaine agricole dans la commune de Koudougou, sont d'ordre sanitaire, de pollution des eaux, des sols et forêts et de perte de biodiversité. Ils concernent également la résistance aux pesticides qui poussent les producteurs à appliquer des doses de plus en plus fortes sur leur production (GRAAD, FIE, 2015). En conclusion, on peut retenir que l'exploitation minière, qu'elle soit industrielle ou artisanale, contribue à la dégradation des terres qui doivent être réhabilitées ou restaurées. Le Fonds de réparation des effets néfastes causés à l'environnement devrait être une des sources de financement de la SNRCRS.

4 - APPROCHE METHODOLOGIQUE

Afin de mener à bien l'élaboration de la SNRCRS, la démarche méthodologique et les outils utilisés à cette étape ou à utiliser dans les étapes ultérieures sont les suivants :

- *Revue documentaire et entretiens préliminaires avec la DGAHDI et le Comité technique de suivi* afin d'avoir une compréhension commune des termes de référence ;
- *Cadre de collecte des données* : un cadre de collecte des données a été conçu pour faciliter le recueil et le traitement ultérieur des informations nécessaires à l'étude ;
- *Revue documentaire approfondie* : cette revue a été conduite de la manière la plus exhaustive possible, et a couvert les études, documents de projets, réglementations, documents institutionnels, etc. afin de constituer une base documentaire complète et solide dont les données seront nécessaires aux différentes étapes de l'étude ;
- *Entretiens* : des entretiens ciblés seront organisés avec les services techniques du MAAH et des autres ministères du secteur rural, les institutions de recherche, les OPA, les ONG, les PTF, etc., à la fois pour la collecte d'informations et pour les orientations à donner à la SNRCRS et à son plan d'actions. Les interlocuteurs ciblés sont les :
 - Départements ministériels du secteur rural : DGESS des ministères, SP/CONEDD, SP/CPSA ;
 - un échantillon de projets et programmes en cours prenant en compte les aspects de CES/DRS : PNGT2-3, GIZ/PDA, Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural au Burkina Faso, NEER-TAMBA, PACO/SF-GRN ;
 - Institutions de recherches : INERA, Université de Ouagadougou, BUNASOLS, WASCAL ;
 - Structures de coopération bilatérale et multilatérale : PNUD, DANIDA, GIZ,
 - ONG : SOS/Sahel International,
 - Organismes régionaux et internationaux : CILSS, UICN, FAO, IFDC ;
 - Structures faîtières des producteurs/-trices : UNPCB, CPF ;
 - Collectivités territoriales : 3 communes rurales ;
 - Secteur privé : 3 structures impliquées dans la CES/DRS ;
 - Producteurs/-trices modèles : 5 personnes.
- *Interactions permanentes avec la DGAHDI et le Comité technique de suivi* pour prendre progressivement en compte leurs préoccupations et conduire l'étude dans son ensemble dans le respect strict des termes de référence.

La méthodologie utilisée jusqu'à cette étape a mis l'accent sur l'utilisation d'outils opérationnels pour la collecte des données, ce qui a permis de sélectionner des informations pertinentes et précises, et d'effectuer une analyse appropriée pour (i) l'élaboration du présent document, (ii) la formulation ultérieure de la stratégie de restauration, conservation et de récupération des sols au Burkina Faso, qui répondre aux attentes des acteurs.

Cette méthodologie va se poursuivre en privilégiant l'approche participative tout au long de l'étude, condition *sine qua non* pour la réussite de la SNRCRS et de son plan d'actions lors de leur mise en œuvre. En vue d'assurer une bonne appropriation des produits de l'étude par les acteurs, ceux-ci seront impliqués du début jusqu'à la fin du processus d'élaboration ; l'objectif visé étant que la DGAHDI soit en mesure de présenter et de défendre elle-même la SNRCRS et son plan d'actions partout où cela sera nécessaire. Pour ce faire :

- *un lien étroit entre l'équipe de consultants, la DGAHDI et le Comité technique de suivi de l'étude* a été établi pour permettre de soumettre l'ensemble du travail, de valider les orientations proposées dans les différents livrables ;
- *une démarche de dialogue et de communication avec les autres partenaires de l'étude* sera instaurée : il s'agira d'expliquer progressivement les différentes étapes de la mission, les résultats obtenus et de recueillir les avis, remarques et orientations pour avancer dans la formulation de la SNRCRS et de son plan d'actions, et définir conjointement les partenariats et les synergies à mettre en place en vue de préparer la phase d'opérationnalisation.
- *des échanges continus avec les acteurs du développement rural sur le terrain* seront entretenus à travers l'implication des différents acteurs publics et privés du secteur rural afin de contribuer à la pertinence et à l'appropriation des résultats de l'étude. Dans la mesure où il est attendu que la SNRCRS et son plan d'actions « ne dorment pas dans les tiroirs » mais soient véritablement opérationnalisés, il s'agira d'élaborer des propositions réalistes, efficaces, qui répondent aux besoins des acteurs et qui soient en phase avec leurs possibilités de mise en œuvre.

5 - DESCRIPTION DU CONTEXTE

La description du contexte se fera, d'une part, sur la base de la Synthèse des résultats des enquêtes permanentes agricoles de 2002 à 2013 réalisée par la Direction de la prospective agricole et alimentaire (DPSAA), qui a l'avantage de s'appuyer sur des données de longue durée, d'autre part, sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme national du secteur rural, phase I (PNSR I) qui s'est déroulée de 2011 à 2015. Elle sera complétée par une analyse plus récente du secteur rural faite dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020).

5.1. Situation de la production agricole, animale, forestière et alimentaire au Burkina Faso

Les statistiques agricoles compilées à l'occasion, d'une part, de l'évaluation du premier Programme national du secteur rural (PNSR I), mis en œuvre de 2011 à 2015, et d'autre part, du quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, permettent d'avoir non seulement l'évolution de la production agricole, des productions animales et de la situation alimentaire du Burkina Faso durant cette période (DGEES, 2013), mais aussi celle relative au sous-secteur de la foresterie (MEEVCC, 2016).

5.1.1. Situation des productions agricoles

L'activité agricole est la plus importante du secteur primaire avec une contribution estimée à 17,37% du PIB en 2012. Les données utilisées dans ce document concernent les productions, les superficies et les rendements aussi bien des productions vivrières (mil, maïs, sorgho, riz pluvial et irrigué, fonio, igname, patate, niébé et voandzou), les cultures de rente (coton, arachide, sésame, soja), que les légumes et fruits.

Pour les céréales dont l'évolution est indiquée par la Figure 1, la production céréalière est passée de 3 119 050 tonnes en 2002 à 5 125 769 tonnes en 2013. La hausse de la production céréalière a été obtenue grâce à un accroissement moyen annuel de 4,62% au cours de la période 2002-2013. Cet accroissement était de -0,16% entre 2002 et 2007 et de 8,8% entre 2007 et 2013. Les plus fortes augmentations de production ont été obtenues entre 2007 et 2013 avec le maïs (la production de maïs est passée de 533 874 tonnes en 2007 à 1 709 392 tonnes, soit un accroissement moyen annuel de 21,4%) et le riz (sa production est passée de 68 916 tonnes à 457 550 tonnes, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 37,1%).

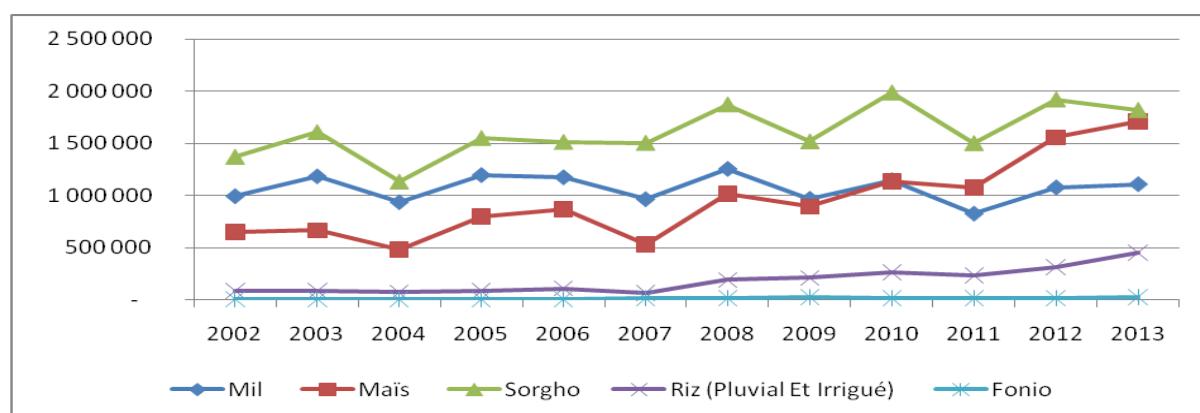


Figure 1 : Evolution de la production céréalière par culture en tonnes

Source : DPSAA 2013

Plus importante a été l'augmentation de la production des autres cultures vivrières que sont l'igname, la patate, le niébé et le voandzou : cette production a doublé entre 2002-2013 avec un accroissement moyen de -2,77 % entre 2002 et 2007 contre 17,67 % entre 2008 et 2013, soit un accroissement moyen de 7,89 % entre 2002-2013 (Figure 2). La production de niébé, malgré une évolution variant d'une année à l'autre est la plus importante. Il s'agit d'une filière à fort potentiel de croissance (demandes intérieures et extérieures importantes).

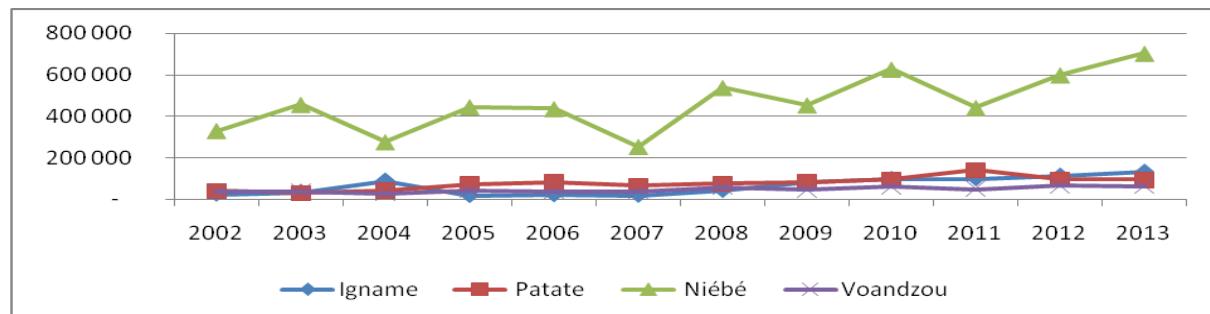


Figure 2 : Evolution de la production des autres cultures vivrières en tonnes

Source : DPSAA 2013

Les cultures de rente ont connu également une croissance entre 2002 et 2013 (Figure 3). Le coton reste la principale culture de rente. L'arachide constitue la seconde culture de rente.

Le sésame fait partie des filières porteuses à haute valeur commerciale. L'engouement des producteurs et des exportateurs pour la filière sésame depuis ces dernières années pourrait être à l'origine de l'augmentation importante de la production au cours de ces dernières années. La production de soja est également en hausse depuis 2002, même si la production reste relativement faible par rapport aux autres cultures de rente.

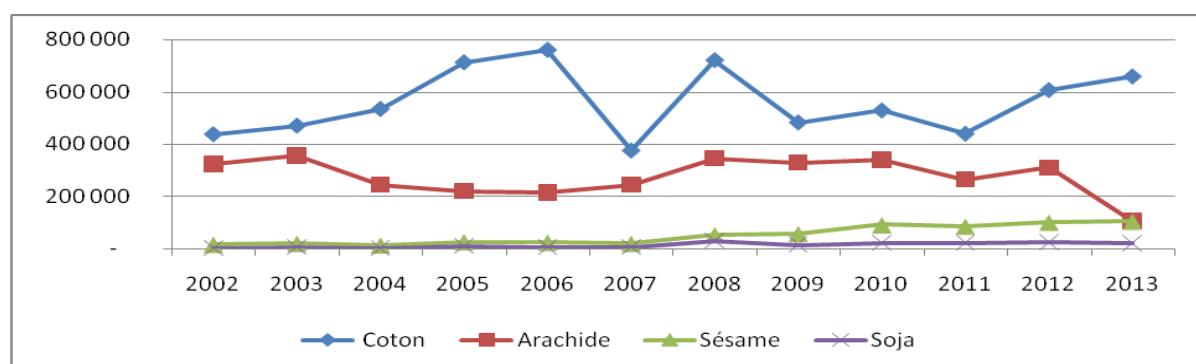


Figure 3 : Evolution de la production des cultures rente en tonnes

Source : DPSAA, 2013

La production de fruits et légumes au Burkina Faso est essentiellement constituée de la production en pluvial, les cultures irriguées restant faibles du fait de la faible exploitation des ressources en eau. Cette production, du fait d'une demande croissante et d'un effort de structuration de la filière, connaît une augmentation plus ou moins importante selon la spéculation (Figure 4). L'oignon bulbe, la tomate, le chou et la laitue sont les cultures les plus importantes avec plus de 75 % de la superficie totale exploitée. En termes de production, plus de 747 488 tonnes de légumes ont été récoltés en 2008 contre seulement 166 000 tonnes en 2005.

La production fruitière reste relativement peu importante, la superficie de la plantation nationale fruitière à environ 142 400 ha avec une prédominance des superficies des vergers d'anacarde (70,2 %) et de mangue (24,7 %). La production fruitière est évaluée à 389 259 tonnes, dominée essentiellement par la mangue avec 62 % de production fruitière et l'anacarde occupe près de 22 % de la production nationale.

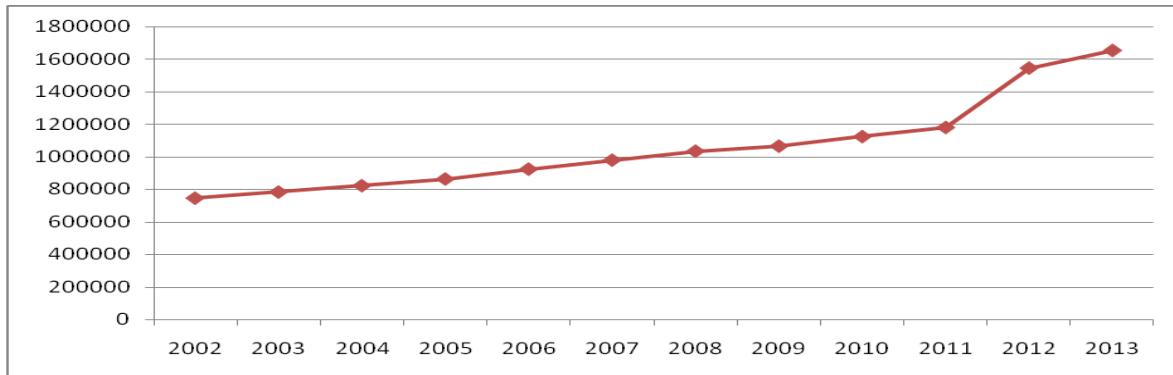


Figure 4 : Evolution de la production de légumes et fruits en milliers de tonnes

Source : IAP, 2013

Comme on peut le constater, la production agricole a connu une augmentation importante, surtout à partir des années 2007. Les différentes mesures de subvention d'intrants, de formation des agents d'encadrement, de mise à la disposition des agents d'encadrement de moyens de déplacement ainsi que la subvention du matériel de post-récolte au bénéfice des filières céréalières et les résultats de la recherche sont des facteurs qui ont contribué à cette performance de l'agriculture burkinabè. On peut y ajouter les effets des différentes activités de promotion des filières (foires, et journées de promotion), et de la demande grandissante de ces produits en milieu urbain et au niveau international.

5.1.2. Situation des productions animales

L'élevage est la seconde plus importante activité de l'économie agricole burkinabè avec une contribution au PIB en 2012 de 604,1 milliards de FCFA, soit 10,60% du PIB de la même année. Ce domaine contribue également à la sécurité alimentaire et pourvoit aussi des recettes d'exportation.

A la Figure 5 ci-dessous, il ressort que le bétail est en constante évolution. Ainsi, selon l'étude sur la performance du secteur agricole réalisée en 2009, les effectifs de bovins ont connu un accroissement moyen annuel de 4,6% contre 2,6% pour les ovins et 3,4% pour les caprins entre 1990 et 2008. Cet accroissement continu pourrait se justifier non seulement par les politiques de soutien à l'élevage, mais aussi par la demande de plus en plus croissante d'animaux sur pied et de produits animaux dans les pays côtiers. En effet, de nouveaux marchés s'offrent pour l'exportation du bétail. L'immense marché du Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont de nos jours les principaux pays d'exportation du bétail du Burkina.

Une analyse faite par espèce montre que les zébus, taurins, ovins, caprins sont les espèces les plus élevées au Burkina Faso en termes d'effectif depuis 2002 jusqu'à nos jours. En effet, de 2002 à 2013 les zébus ont représenté entre 16 et 18% des effectifs de bétail, les taurins entre 8 et 10%, les ovins et les caprins qui sont les nombreux en termes d'effectifs, 25% de l'ensemble des effectifs sur la période 2002-2013. Les camelins et équins ont les plus faibles effectifs représentant ainsi moins de 1% de l'ensemble du bétail (Cf figure5).

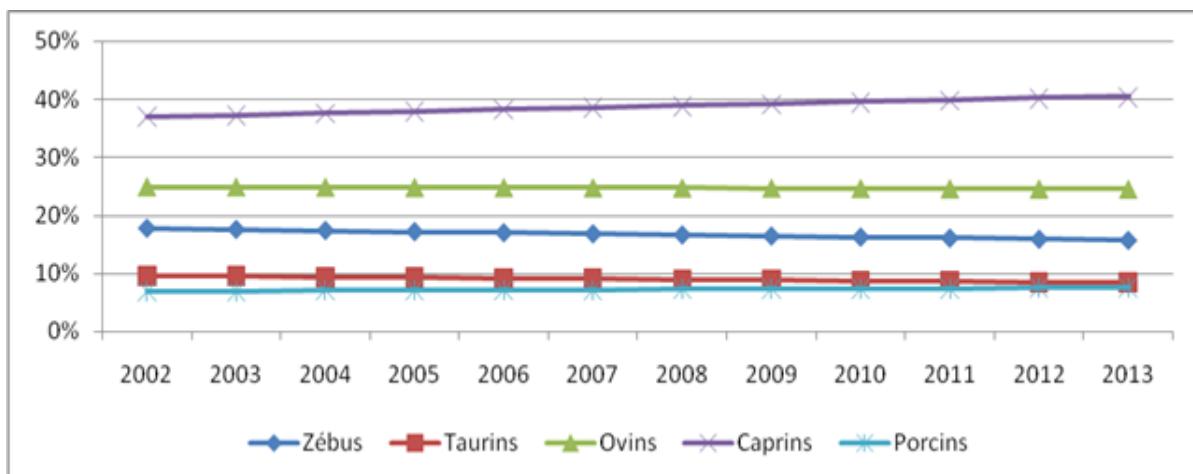


Figure 2 : Evolution de la part des espèces dans l'effectif du cheptel

L'effectif du bétail a connu une croissante nette entre 2002 et 2013, passant de 25 000 000 à près de 32 000 000 d'unités. La volaille a suivi la même tendance, passant de 30 000 000 à 40 000 000 millions d'unités durant la même période (voir figure 6 ci-dessous).

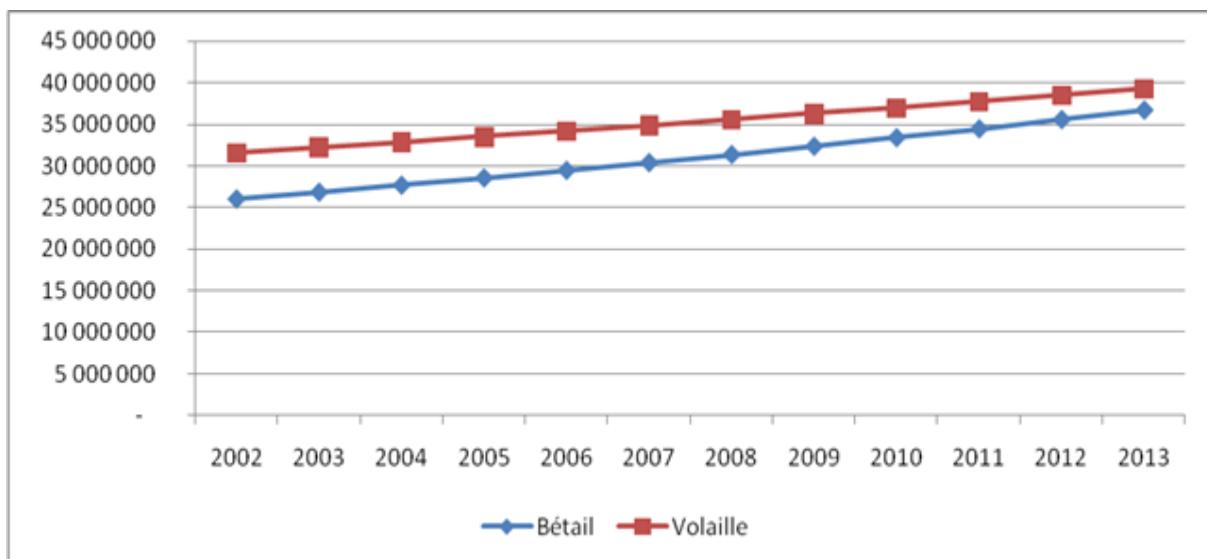


Figure 3 : Evolution de l'effectif du cheptel

La

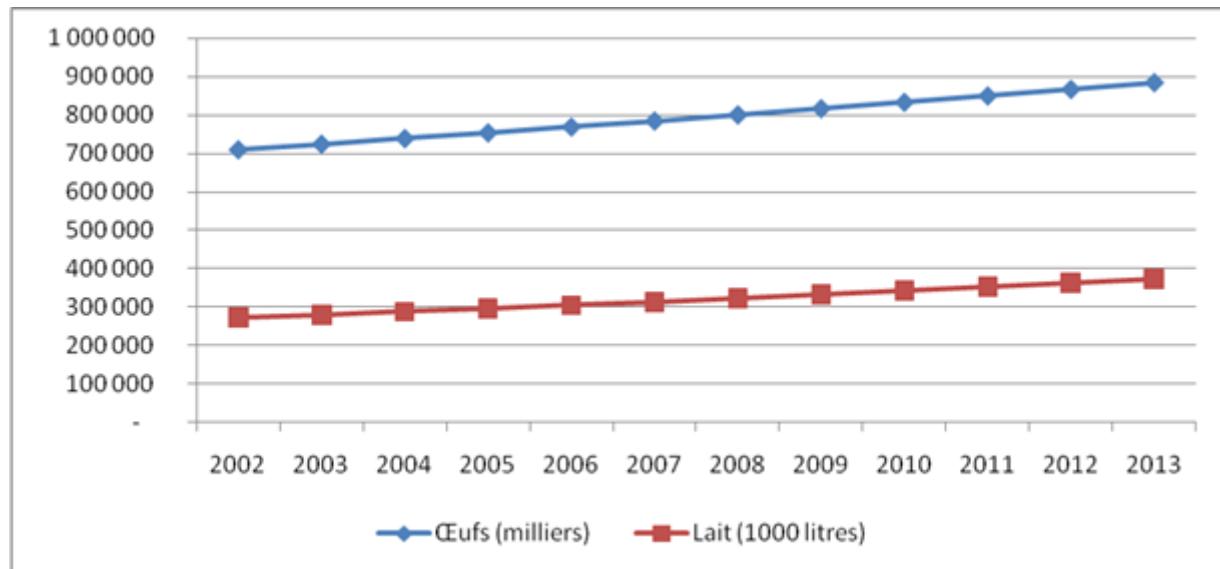


Figure 4 ci-dessous nous permet de constater qu'en dehors des œufs, l'évolution des produits animaux n'a pas connu une ascension particulière. La production interannuelle est restée presque constante au cours de la période pour le lait. Cette situation s'explique certainement par le fait du développement de la production moderne d'œufs avec des poules de races améliorées d'une part, et avec la forte demande des villes qui a développé le commerce des œufs de pintades d'autre part.

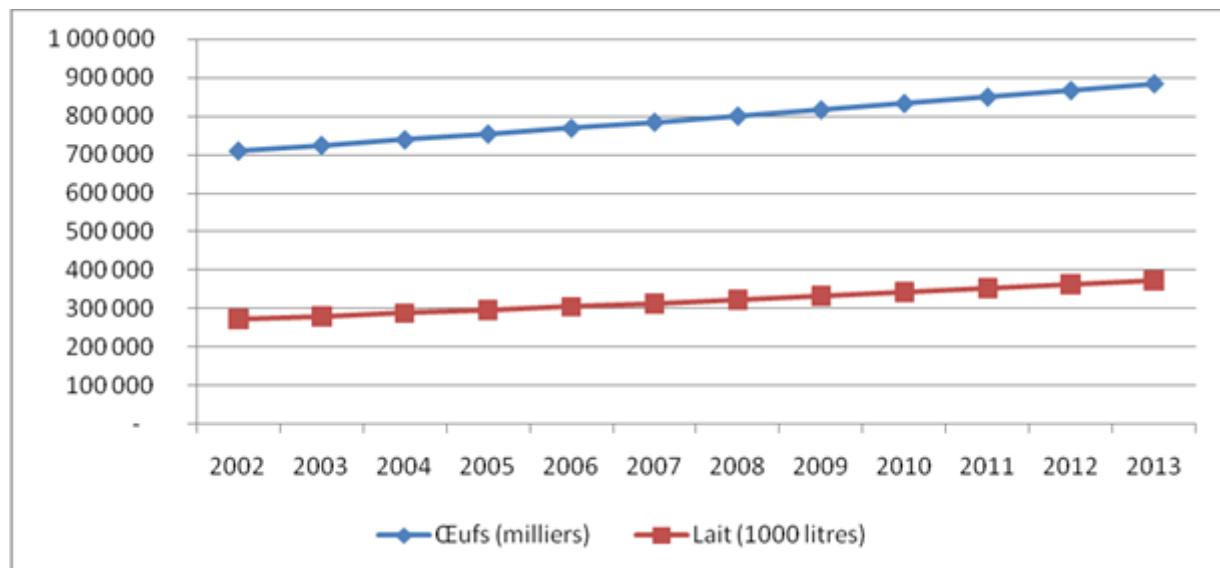


Figure 4 : Evolution de la production d'œufs et de lait entre 2002 et 2013

Source : IAP, 2013

5.1.3. Evolution des importations de produits alimentaires

L'analyse des importations (Figure 8) révèle que la part des importations des produits alimentaires dans l'ensemble des importations varie entre 8 et 18%. Cette part a connu une baisse au cours de la période 2002-2013 passant ainsi de 18% en 2002 à 7% en 2013. Cette tendance baissière de la part des importations des produits alimentaires dans l'ensemble des importations du pays ne signifie pas une baisse des importations de produits puisque ces importations ont une tendance haussière sur la période. Cela pourrait s'expliquer par une hausse des parts des autres produits non alimentaires. Par

ailleurs, la figure 9 ci-dessous montre que la part des importations de céréales dans l'ensemble des importations de produits alimentaires a une tendance haussière. En effet, la part des importations de céréales dans les importations de produits alimentaires est passée de 46% en 2002 à 86% en 2013. La valeur de ces importations de produits alimentaires et particulièrement de céréales a connu des hausses de 5% et 11% respectivement sur la période 2002-2013.

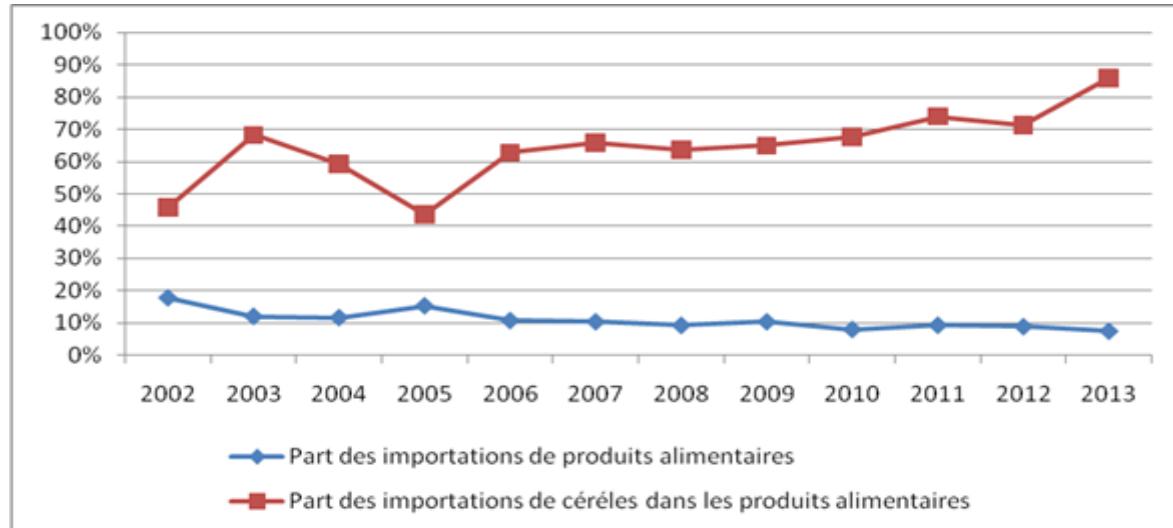


Figure 8 : Part des importations de produits alimentaires et de céréales (DGESS, 2012)

5.1.4. Evolution du taux de couverture des besoins de consommation

Les produits agricoles constituent non seulement des sources de revenus, mais aussi la principale source de l'alimentation des populations. Les normes de consommation font ressortir un besoin de consommation de 190 Kg de céréales par personne et par an. Cette norme permet d'estimer la consommation humaine par an, comparée à la production disponible. La figure 9 ci-dessous indique une évolution du taux de couverture en dents de scie. Durant la période sous revue, le plus faible taux de couverture a été enregistré en 2007 (91 %) et le taux le plus élevé estimé à 131 % enregistré en 2003. Cette évolution du taux de couverture dénote du caractère instable de la production agricole surtout céréalier qui est fortement tributaire des aléas climatiques. Afin de pallier cette instabilité et d'assurer une sécurité alimentaire durable pour les populations, il est nécessaire de promouvoir les cultures de contre saison qui ont une forte rentabilité économique et financière.

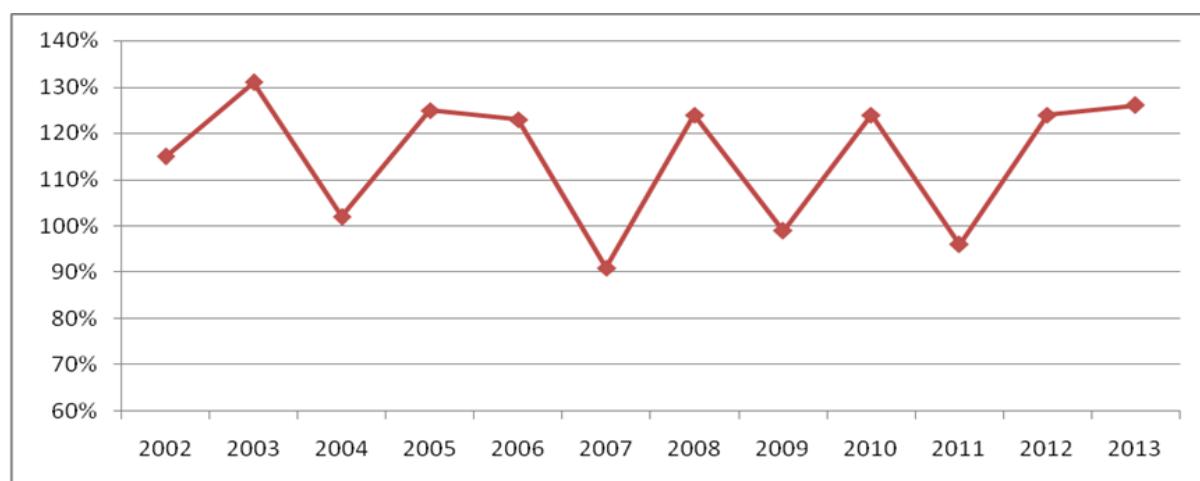
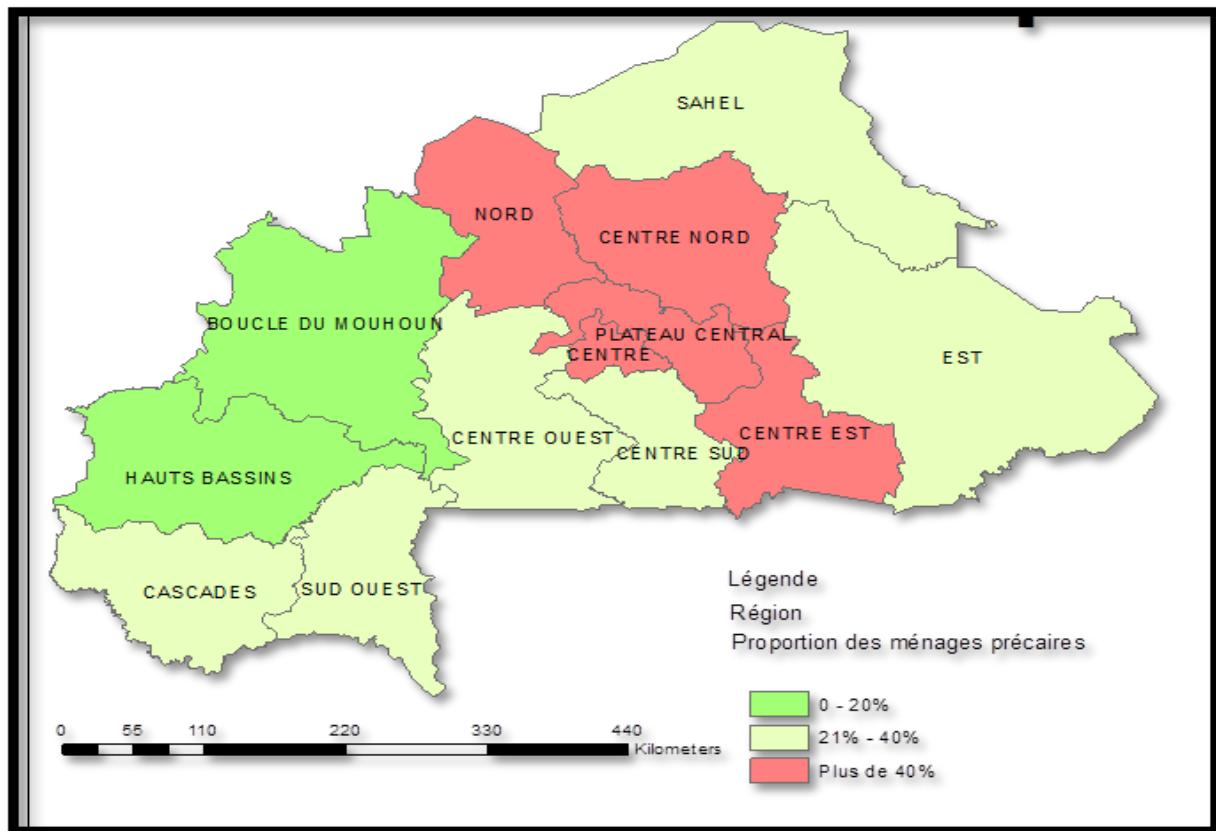


Figure 9: Evolution du taux de couverture des besoins de consommation en % de 2002-2013

En termes de précarité céréalière qui correspond à la situation des ménages dont la production par tête est inférieure à celle d'un ménage non autonome, Guissou (2016) montre que plus de 33 % des ménages risque de tomber dans la précarité céréalière. Ce niveau de précarité reste cependant très variable d'une région à l'autre : les plus fortes proportions de ménages se trouvent dans les Régions du Centre, du Centre Nord, du Nord, du Centre Est et du Plateau Central avec plus de 40 % de ménages en situation de précarité céréalière (Carte 1).



Carte 1: Proportion de ménages en précarité céréalière au Burkina Faso

Source : Guissou, 2016.

5.1.5. Situation des productions forestières

L'activité sylvicole constituée par les produits forestiers ligneux (PFL), les produits forestiers non ligneux (PFNL) et la faune, est très importante en termes d'emplois d'occupation de la population active, de revenus générés (aussi bien pour les populations que pour l'État). Avec le sous-secteur agricole dans le secteur primaire, elle contribue de manière significative au bilan énergétique du pays, à la sécurité alimentaire et à la mobilisation des devises par le biais des exportations. Selon les estimations actuelles, la sylviculture contribue à l'économie pour environ 4,62% du PIB courant de l'année 2012, soit une valeur de 263,5 milliards de FCFA. Pour l'année 2008, cette valeur était estimée à environ 96,67 milliards de FCFA, soit 2,62% du PIB. En partant des estimations de l'étude du Projet Initiative-Pauvreté-Environnement 2008 et des calculs qui ont pu être faits pour l'année 2012, la figure 10 donne la contribution estimée de l'activité sylvicole à l'économie burkinabè.

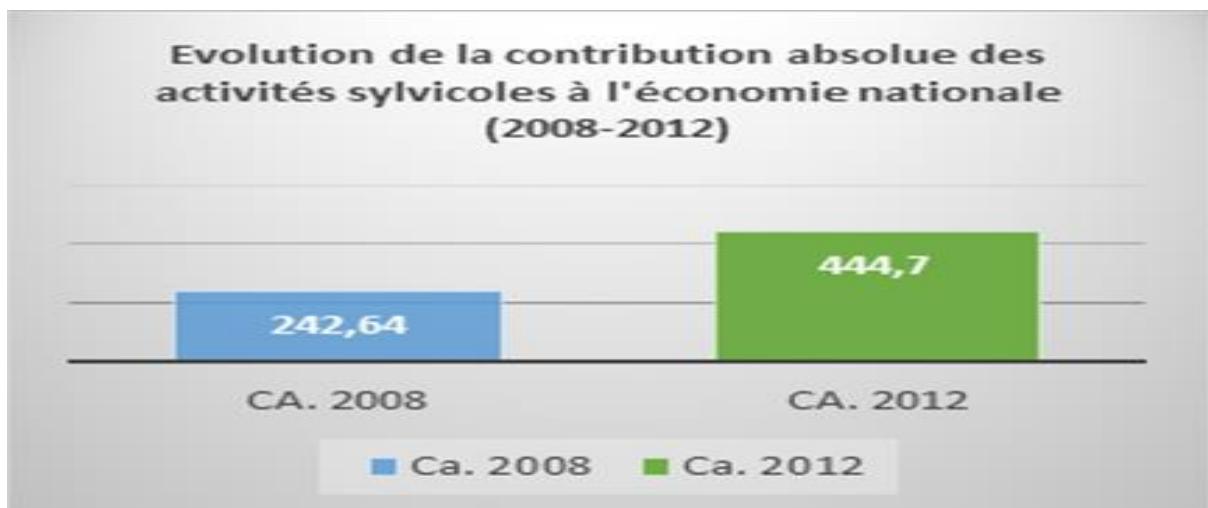


Figure 10 : Evolution des contributions absolues et relatives de l'activité sylvicole à l'économie nationale de 2008 et 2012 (MEECVCC, 2016)

Les produits forestiers ligneux (PFL) constituent le domaine dominant de la foresterie en termes de revenus générés et d'emplois. Ce sous domaine contribue à la formation du PIB à concurrence de 5,88% du PIB de l'année 2012. Cette estimation est basée sur la mesure des revenus versés aux acteurs de la filière bois-énergie (d'amont en aval), aux producteurs de bois d'œuvre et de service, aux acteurs de la production pépinière ainsi que de la production d'objets d'art en bois. Ce sous domaine est suivi de la production de plants en pépinières qui contribue à hauteur de 11,41 milliards de FCFA. Elle constitue le pilier de la politique de reboisement au niveau national. Au total, les produits forestiers ligneux représentent 75,42% de l'ensemble des activités sylvicoles et sont sources d'importants revenus aussi bien pour l'Etat que pour les populations.

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) contribuent non seulement à la sécurité alimentaire mais également à la santé des populations, notamment à travers le développement de la pharmacopée traditionnelle dont l'efficacité et le marché sont aujourd'hui organisés et soutenus par les ministères en charge de la santé, de la recherche scientifique, et le politique au plan national et régional. On dénombre au moins 200 espèces d'arbres et d'arbustes qui contribuent à l'alimentation et au traitement des maladies des Burkinabè. Les activités liées aux PFNL ont généré environ 106,62 milliards de FCFA (soit 213,24 millions US\$) en 2012 de revenus distribués à plusieurs acteurs économiques nationaux. En outre, ces revenus ont servi à nourrir l'activité économique au plan régional et mondial (notamment à travers les exportations dont la noix et les produits à base de karité, la noix de cajou, les mangues, les produits à base de néré, etc.). Au Burkina Faso, les produits forestiers non ligneux, au-delà des revenus pourvus aux populations et à l'Etat, constituent un lieu d'émergence de petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) dans le domaine de la transformation et de l'import-export. Ces dernières années, ce sous-secteur a connu une évolution importante dans le pays avec l'émergence de nombreuses PME/PMI. Avec un meilleur encadrement celles-ci pourraient évoluer vers des entreprises vertes.

5.2. Evolution de la contribution de l'agriculture à l'économie nationale

L'économie burkinabè est en croissance malgré les crises conjoncturelles et les aléas climatiques. Cependant, les analyses économiques réalisées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ont montré que le taux de croissance économique actuel s'avère insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté. Au cours de la dernière décennie (2000-2010), le PIB national est passé de 1 890 milliards en 2000 à 3 317 milliards en 2010 pour atteindre en 2013 4 118 milliards FCFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,2% entre 2000 et 2013 (MEF/IAP, 2013). Cependant, compte tenu du taux de croissance démographique (3,1%), si l'on maintient ce taux de croissance économique, il faudra environ 35 années pour doubler le revenu par tête (Document de la SCADD, 2010).

En outre, le PIB par tête demeure l'un des plus faibles au monde avec une moyenne décennale de 387US\$ (MEF/IAP, 2013). Le taux de croissance moyen sur la période 2002-2013 du PIB par tête est environ 5,6%. Il est même souvent négatif certaines années. Cela traduit notamment un faible niveau de productivité de l'économie nationale.

Le secteur primaire (production végétale, élevage, sylviculture, pêche) apporte une grande contribution à la formation de la richesse nationale. Ce secteur est dominé par l'agriculture (production végétale vivrière et de rente) et l'élevage qui représentent à eux deux près de 90% de la valeur ajoutée du secteur en 2013 (MEF/IAP, 2013). Par ailleurs, on constate une augmentation de la part de l'élevage et de l'agriculture entre 2002 et 2013, passée respectivement de 25,7% à 26,8% et de 52,5% à 52,6% du secteur primaire, ceci se faisant principalement aux dépens de la part de la pêche et de la sylviculture qui sont en baisse de respectivement de 0,1 point et de 1,4 points (Cf figure 11).

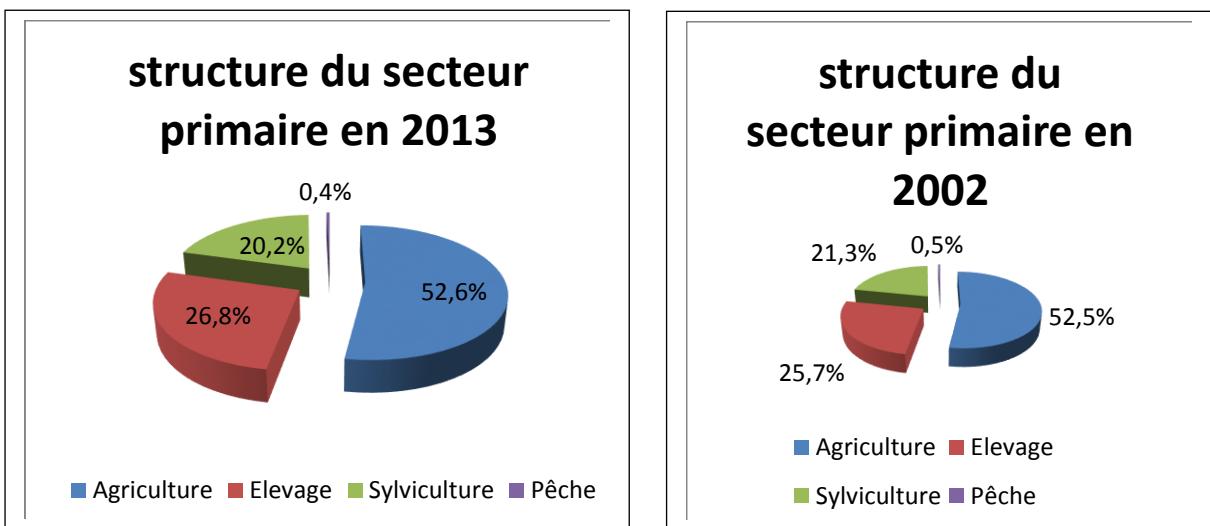


Figure 11 : structure du secteur primaire en 2002 et en 2013

Source : IAP, 2013

La valeur ajoutée de chaque sous-secteur du secteur rural est globalement en évolution. Cependant, on note une baisse cyclique de la valeur ajoutée des sous-secteurs agriculture vivrière et de rente jusqu'en 2009, année à partir de laquelle on observe une évolution continue de cette valeur ajoutée. Cette baisse pourrait se justifier par l'influence des mauvaises campagnes sur le secteur rural. Au cours de la période 2002-2013, la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage a connu une évolution constante avec une évolution plus rapide entre 2002 et 2003.

Les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont en nette croissance au cours des dix dernières années. Cette croissance se caractérise par une augmentation de la contribution de ces sous-secteurs à l'économie nationale. En effet, la contribution des deux sous-secteurs à l'économie nationale est passée de 26% en 2002 à 46% en 2012, avec une contribution relativement plus forte de l'agriculture. On note à partir de 2007 une contribution de plus en plus importante de ce sous-secteur à l'économie nationale, passant de 17% en 2007 à 31% en 2012. Cette forte contribution au PIB pourrait s'expliquer par l'émergence de filières à fort potentiel de croissance (le niébé, le sésame), les mesures de soutien à la production à travers les subventions aux intrants et aux semences améliorées au profit des producteurs et les mesures de soutien à la commercialisation à travers la création de la direction chargée de la liaison entre la production et le marché (la DGPER), et l'appui à l'organisation des acteurs. L'évolution de la contribution du sous-secteur de l'élevage à l'économie nationale reste relativement lente, témoignant ainsi de la nécessité d'une amélioration des interventions dans le sous-secteur. En effet, la plupart des politiques mises en œuvre visent le soutien à la production, ce qui a pour effet un accroissement des productions aussi bien du bétail que de la volaille. En aval de la production, il existe peu de politiques de soutien à la commercialisation, ce qui justifie les taux d'exploitation relativement faibles de l'ordre de 12% pour les bovins et de 26 à 35% pour les petits ruminants (ovins caprins) et partant, la faible contribution à l'économie (15% en 2012).

5.3. Caractérisation du secteur rural

Le PNDES a effectué une analyse du secteur rural qui se résume comme suit :

- Les interventions dans le secteur agricole ont permis d'enregistrer des progrès, notamment, une augmentation moyenne de la production céréalière de 2% par an sur la période 2011-2015, un accroissement moyen du PIB agricole de 1,8% l'an (base 1999) sur la même période et une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui est passée de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014. D'une manière générale, ces performances ont été en-deçà des résultats escomptés en raison : (i) de la dépendance du sous-secteur de l'agriculture aux aléas, (ii) de l'intensification insuffisante de la production, (iii) de la faible durabilité du système agricole, notamment son impact sur les écosystèmes et l'environnement, (iv) du faible niveau d'équipement des exploitations agricoles, (v) du faible niveau d'accès au crédit agricole (moins de 15% des producteurs), (vi) du faible développement de la transformation, (vii) d'une faible commercialisation (moins de 20% de la production), (viii) de la faible diversification de la production et (ix) du fort taux d'analphabétisme.
- À l'instar du sous-secteur agricole, des acquis peuvent être relevés dans le sous-secteur de l'élevage notamment, une augmentation générale des effectifs des bovins de 8,24%, des petits ruminants et de la volaille de 12,55%, de 2011 à 2015. Cependant, les insuffisances sont importantes et portent principalement, sur la productivité et la compétitivité des productions animales, la transformation des produits d'élevage, la promotion des entreprises de productions animales modernes et l'organisation des marchés d'élevage.
- La production halieutique a enregistré une augmentation de 38% entre 2011 et 2015, passant de 15 200 à 20 977 tonnes. Malgré cette augmentation, elle peine à couvrir un cinquième du besoin de consommation nationale, estimé à 3,49 kg/personne/an, de sorte que le Burkina Faso reste fortement dépendant des importations de produits halieutiques.

- Les exploitations forestières et fauniques constituent un potentiel important, en termes d'emplois pourvus, de revenus générés, aussi bien pour les populations que pour l'État. Leur part dans le PIB a connu une augmentation entre 1996 et 2015, passant de 1,5% sur la période 1996-2000 à 3,4% sur la période 2011-2015. La production du sous-secteur est imputable aux potentialités naturelles dont il regorge. Cependant, le couvert forestier qui représente 14% du territoire national contre une norme internationale de 30%, connaît une dégradation annuelle de l'ordre de 110 000 hectares.

5.4. Bref aperçu des performances actuelles de l'agriculture

A partir de statistiques plus récentes (2011-2016), il sera donné ci-dessous un bref aperçu des performances actuelles de l'agriculture burkinabè. L'analyse s'appuiera essentiellement sur l'évolution des rendements des cultures céréalier et des cultures de rente.

5.4.1. Rendement des cultures céréalier

La figure 12 ci-dessous décrit l'évolution des rendements des cultures céréalier de 2011 à 2016. De manière générale, les rendements des cultures céréalier, en plus d'être faibles, au regard de ceux atteignables, évoluent en dents de scie, exception faite pour le mil et le sorgho blanc. Les rendements des autres cultures céréalier connaissent également des fluctuations importantes dans leur évolution historique, avec une tendance à la stagnation.

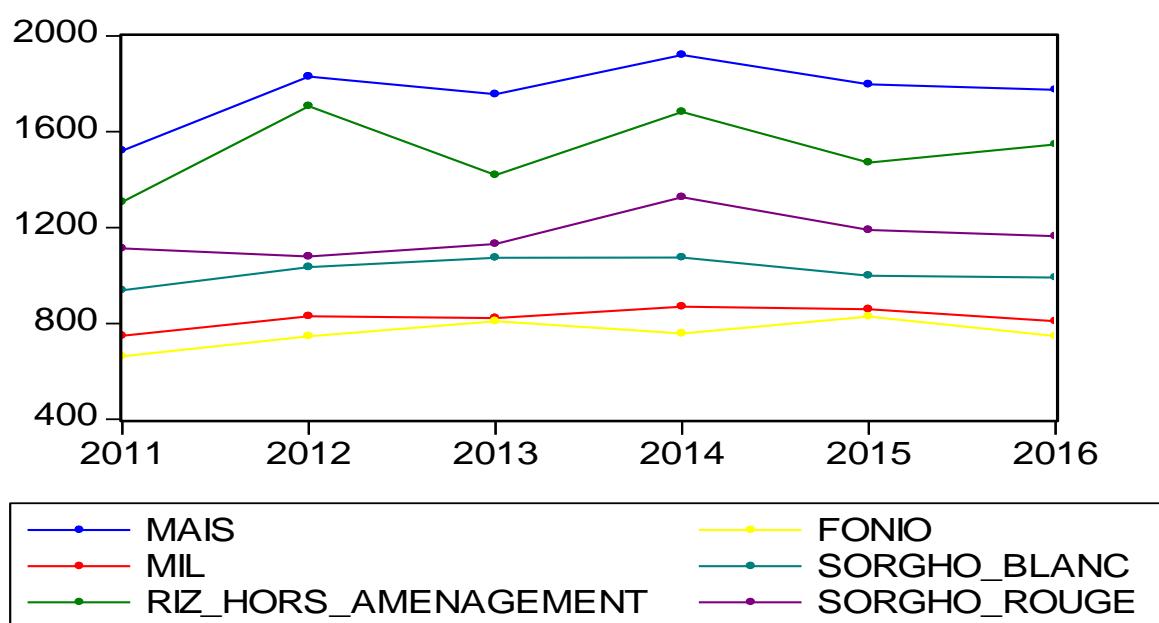


Figure 12 : Evolution des rendements des cultures céréalier de 2011 à 2016

Source : DSS/DGEES/MAAH, mars 2017

5.4.2. Evolution des rendements des cultures de rente

En analysant l'évolution historique des 5 dernières campagnes, on constate que les rendements de la plupart des cultures de rente, exception faite de l'arachide dont le rendement présente une tendance haussière, fluctuent autour d'une tendance stationnaire (Cf figure 13).

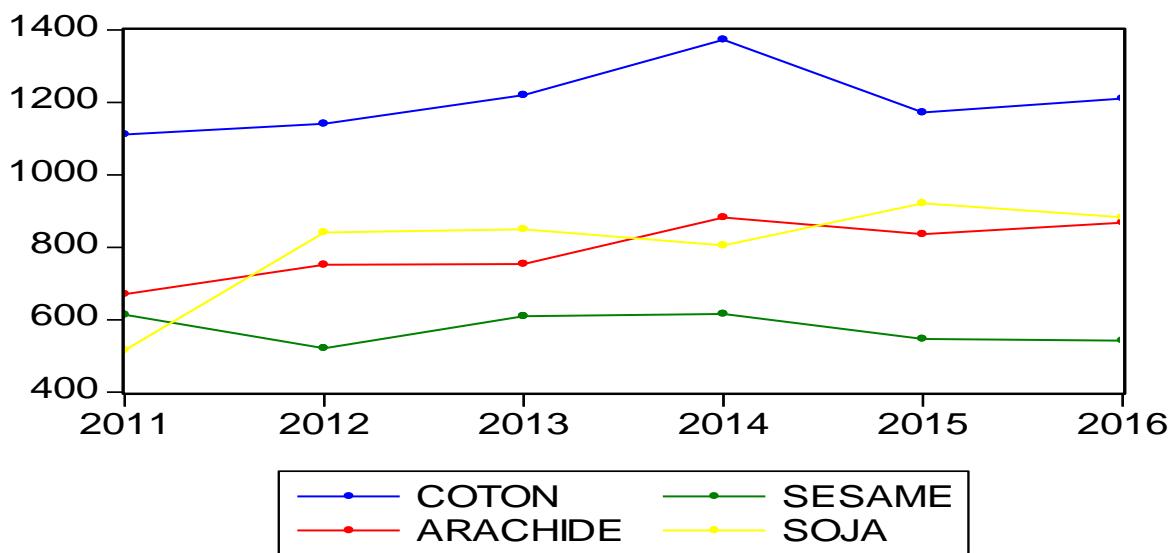


Figure 13 : Evolution des rendements des cultures de rente de 2011 à 2016

Source : DSS/DGEES/MAAH, mars 2017

Le principal enseignement que l'on peut tirer des statistiques des cinq dernières campagnes agricoles (2011-2016) est que les rendements sont faibles et fluctuent selon les années. La variabilité et le changement climatique, ainsi que la non maîtrise de bonnes pratiques agricoles et la dégradation des sols cultivés sont à l'origine de ces faibles rendements et par la suite des productions enregistrées agricoles. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la contribution attendue du secteur agricole à l'économie nationale n'ait pas été à la hauteur des attentes du pays.

5.5. Perspectives

Des différents bilans faits de l'évolution du secteur rural durant les dix dernières années, et plus récemment du Programme national du secteur rural, phase I (PNRS I), il ressort que les résultats ont été jugés mitigés sur le plan de la performance globale dudit secteur. Les évolutions des productions végétales et animales suivent des tendances haussières au cours des dix dernières années, avec des niveaux de production ayant connu un accroissement de près de 40% en quatre ans comme c'est le cas du sésame. Par ailleurs, on note une hausse de la contribution des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage à l'économie nationale, passant de 26% en 2002 à 46% en 2012, avec une contribution relativement plus forte de l'agriculture. Cependant, la croissance agricole sur la période de mise en œuvre du PNSR II (2011-2015) a été de moins de 3% contre un objectif de 10,7% indiqué par la SCADD. En outre, la hausse de la contribution du secteur rural à l'économie nationale n'a pas été suffisante pour empêcher le ralentissement du taux de croissance du PIB qui est passé de 4,1% à 3,2% entre 2011 et 2012. Cette situation résulterait de plusieurs facteurs, notamment de la faible coordination des actions au profit de l'Agriculture, de la baisse continue de la production céréalière depuis 2012, du faible dynamisme des sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture résultant de l'inefficience allocutive des dépenses publiques agricoles pour ces sous-secteurs et de la faible prise en compte de certaines fonctions essentielles comme la recherche et la formation agricoles, et le transfert des innovations aux utilisateurs.

Aussi, les perspectives envisagées dans le Programme national du secteur rural, phase II (PNSR II) sont : (i) l'accroissement de la productivité et des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques (PASPHF); (ii) la mise en marché des PASPHF ; et (iii) la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable. Les actions telles l'amélioration de la connaissance des ressources (édaphiques, hydrauliques, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques , l'application textes et principes de la gestion durable des terres (GDT), l'appropriation des technologies innovantes en matière de GDT, et la réelle implication et une responsabilisation totale de toutes les catégories d'utilisateurs des différentes ressources et des protagonistes de la GDT, sont autant de perspectives importantes pour l'opérationnalisation de la SNRCRS.

5.6. Nouveaux enjeux sur les sols au Burkina Faso

Dans les rudes conditions agro climatiques du Sahel, où se pratique l'agriculture au Burkina Faso, la résilience des systèmes de production est déterminante pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable aux populations. Cette résilience fait appel à des pratiques agronomiques appropriées (amélioration de la fertilité des sols par un apport massif et régulier de matière organique, semences adaptées et performantes), et aussi à des actions d'aménagement des sols afin de freiner leur dégradation et de restaurer les superficies dégradées et abandonnées. La sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et la survie de la population dépendent de ces actions, qui doivent être permanentes et conduites dans la durée. C'est pourquoi, l'enjeu principal des actions de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS) est de promouvoir une agriculture qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et l'accroissement des revenus des producteurs, dans un système de production durable. Les facteurs de durabilité se trouveront dans (i) l'appropriation et l'internalisation des méthodes, des techniques et des pratiques de DRS, ainsi que des efforts endogènes pour la réalisation de certaines actions, (ii) le soutien de cette dynamique par des investissements politiques et financiers conséquents. Pour rester fortement engagé dans les actions de DRS, le producteur doit être en mesure d'obtenir un surplus appréciable de productivité et de production après les investissements de CES/DRS (zaï, compost, semences améliorées), et un niveau acceptable de valorisation de ce surplus pour couvrir ses besoins domestiques et d'investissement dans son exploitation.

Un autre enjeu tout aussi important est de rendre la DRS permanente, active et intégrée dans la pratique de l'exploitation agro-sylvo-pastorale. Cela conduit à repenser le système d'exploitation et à conduire sa transformation progressive par des actions dynamiques et de longue durée.

A travers l'élaboration et la mise en œuvre de la SNRCRS et de son plan d'action, les acteurs à tous les niveaux devront s'attacher à relever les défis majeurs suivants :

- ✓ réussir la capitalisation des actions à l'échelle de l'ensemble du pays ;
- ✓ harmoniser les interventions en vue de profiter des retombées positives de la synergie des actions et d'aboutir à la systématisation de l'approche « bassin versant » dans la mise en œuvre des aménagements dans les cas où cela est possible ;
- ✓ mobiliser davantage de financements aussi bien de l'Etat que de ses partenaires en vue de soutenir l'ensemble des acteurs pour un impact significatif des actions de restauration, conservation et récupération des sols ;
- ✓ renforcer la recherche-action dans le domaine de la CES/DRS ;
- ✓ accroître le niveau de maîtrise des technologies de CES/DRS par les agents d'appui-conseil et par les producteurs/-trices ;
- ✓ renforcer la prise en compte des actions de CES/DRS dans les Plans locaux de développement (PLD) des collectivités territoriales ;

- ✓ mettre à l'échelle, notamment dans les communes, les actions de CES/DRS en vue d'atteindre une masse critique à même d'inverser la tendance de dégradation accélérée des terres sur le plan national ;
- ✓ développer des approches spécifiques dans les zones (régions) à fort potentiel de ressources naturelles où la prise de conscience demeure faible ;
- ✓ élaborer une stratégie de communication pour l'appropriation et l'adoption des techniques et technologies ;
- ✓ réaliser une situation de référence et élaborer des systèmes efficaces d'acquisition et de dissémination de l'information et de suivi-évaluation en vue d'être à même de disposer en temps réel de données complètes et fiables sur la CES/DRS au plan national et sur chacune des régions du pays.

Pour relever ces défis, le Burkina Faso doit déployer beaucoup d'efforts en vue d'impulser la production agricole et pour cela mettre en œuvre des actions de grande envergure. La CES/DRS peut beaucoup contribuer à l'accroissement des performances du secteur rural burkinabè.

5.7. Gestion durable des terres et Objectifs de développement durable au Burkina Faso

Le 25 septembre 2015, un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux, les Objectifs de développement durables (ODD,) pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, a été adopté dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable. Chaque objectif a des cibles à atteindre d'ici les 15 prochaines années. La mise en œuvre la SNRCRS contribuera l'atteinte d'un certain nombre de ces objectifs dont :

5.7.1. Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, à travers les cibles suivantes :

2.1 *D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;*

2.2 *- D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles ;*

2.3 *- D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;*

2.a *- Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.*

5.7.2. Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

La mise en œuvre de la SNRCRS contribuera à atteindre les cibles suivantes :

12.1 - Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement ;

12.2 - D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;

12.4 - D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;

12.a - Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

5.7.3. Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

C'est l'ODD le plus en rapport avec la SNRCRS, à travers les cibles suivantes :

15.1 - D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

15.2 - D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;

15.3 - D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres ;

15.4 - D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;

15.5 - Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;

15.8 - D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;

15.9 - *D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ;*

15.a - *Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;*

15.b - *Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.*

5.7.4. Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

La SNRCRS, pour son opérationnalisation, devra s'appuyer sur des partenariats, notamment ceux définis dans les ODD, tels que ci-dessous rappelés :

Technologie

17.6 - *Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies ;*

17.7 - *Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord ;*

17.8 - *Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.*

Partenariats multipartites

17.16 - *Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable ;*

17.17 - *Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.*

5.8. Cohérence de la SNRCRS avec les engagements internationaux du Burkina Faso

Le Burkina Faso s'est engagé de longue date dans la lutte contre la désertification. Sur la scène internationale, le Burkina Faso a signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dès 1994. Le pays est aussi partie prenante des deux autres conventions de Rio sur le Changement Climatique et sur la Biodiversité.

Par ailleurs, le Burkina Faso fait partie de plusieurs initiatives régionales qui ont pour objectif de lutter contre la désertification et de promouvoir la gestion durable des terres (GDT) y compris les initiatives TerrAfrica, l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). Il est également membre-fondateur du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et membre de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

Le Burkina Faso a aussi pris des mesures politiques importantes au niveau national pour lutter contre la dégradation des terres, dès 1999 à travers le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) relu en 2016 mais aussi le Programme national du secteur rural (PNSR), le Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres (CSI/GDT), le Programme national de partenariat pour la GDT (CPP). Le Plan de Développement Economique et Social (PNDES) récemment signé s'inspire des Objectifs de Développement Durable (ODD) et y intègre ses principales cibles, notamment la cible 15.3 sur le respect des écosystèmes terrestres.

Dans le cadre du programme de définition des cibles pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), mis en place avec une multitude de partenaires par le Secrétariat et le Mécanisme Mondial de la CNULCD, le Burkina Faso a établi une situation de référence préliminaire en termes de dégradation des terres au niveau national. Partant de cette situation de référence, il est estimé que 5,16 millions d'hectares de terres, soit 19% du territoire national, se sont dégradés entre 2002 et 2013. Cela correspond à un taux de dégradation de 470 000 hectares par an. Plusieurs causes ont été identifiées, notamment l'insécurité foncière, la surexploitation des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins primaires, l'éducation et l'accès aux connaissances, les pressions migratrices et les conditions défavorables sur les marchés internationaux.

Afin d'arrêter la dégradation des terres au Burkina Faso, le pays s'engage à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers la restauration de 5 millions d'hectares de terres dégradées et la prévention de la dégradation dans les terres non-dégradées. Ces cibles sont en cohérence avec des engagements précédents pris notamment dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat ainsi que des Conventions de Rio et de Ramsar.

5.9. Prise en compte des lois, textes, stratégies, et plans d'actions existants et capitalisation des expériences de l'ensemble des acteurs

La SNRCRS prendra en compte notamment :

- la loi portant Régime foncier rural (2009) ;
- la Politique nationale de développement durable (2013) ;
- la loi portant d'orientation agro-sylvo-pastorale-faunique et halieutique (2015) ;
- le Plan stratégique de la recherche scientifique du CNRST ;
- le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) relu en 2016 ;
- le Plan de développement stratégique du BUNASOLS ;
- le programme national du secteur rural (PNSRII) en cours de finalisation ;
- le cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres (CSI/GDT) ;
- le programme national de partenariat pour la GDT (CPP) ;
- le Plan de Développement Economique et Social (PNDES).

5.10. Justification d'une Stratégie Nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso

Malgré d'énormes efforts déployés par les acteurs depuis les années 1960 pour freiner la dégradation des terres et restaurer leurs capacités productives, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur de leurs attentes. Ce constat insatisfaisant a plusieurs causes dont les plus importantes sont :

1. l'absence d'harmonie et de synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine ;
2. la faiblesse de la mobilisation financière aussi bien de la part de l'Etat que de ses partenaires en vue de soutenir l'ensemble des acteurs aux fins d'aboutir à des actions de grande envergure ;
3. la faible maîtrise des techniques et technologies de CES/DRS par les agents d'appui-conseil et par les producteurs/-trices, etc. Tout ce qui précède découle du fait qu'il n'existe pas un cadre d'orientation stratégique cohérent permettant de mieux structurer les efforts de tous les acteurs du domaine pour de meilleurs résultats et une meilleure capitalisation.

La Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI), au sein du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) a pour principale mission de formuler, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagements hydro-agricoles, de développement de l'irrigation et de gestion durable des terres agricoles. En exécution de cette mission et face aux constats susmentionnés en matière de dégradation des terres, elle a décidé, en partenariat avec la Coopération allemande et l'ensemble des acteurs du domaine de la CES/DRS, de formuler une Stratégie Nationale et un Plan d'action de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso.

Avec l'appui de la Coopération allemande, la DGAHDI a déjà fait des progrès énormes vers la mise au point de cette stratégie qu'elle prévoit de formuler. Au titre de ces progrès, il faut signaler que trois documents majeurs d'orientation ont été élaborés. Il s'agit :

1. de la Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (juin 2016) ;
2. de l'Etude sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le Programme national du secteur rural (PNSR), phase II (novembre 2016) ;
3. du Rapport de mission de mobilisation es partenaires techniques et financiers pour leur contribution au processus d'élaboration d'une stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des terres agricoles et de son plan d'actions (décembre 2016).

En résumé, l'élaboration de cette stratégie assortie de son plan d'action s'impose de nos jours. L'inaction face à cet effort risque de compromettre le développement durable du pays.

6 - STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION, CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO

6.1. Fondements stratégiques

Les fondements stratégiques de la SNRCRS dont il va être question ci-dessous comprennent trois éléments essentiels : la vision, l'objectif stratégique et les principes directeurs. La vision et l'objectif stratégique ont été conçus à partir d'un certain nombre de référentiels reconnus au Burkina Faso. De ces référentiels, nous en avons retenu sept (7) qui se rapportent beaucoup à notre sujet d'étude, la SNRCRS :

- 1. Le rapport général des assises nationales des états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire tenues en 2011* : Au terme de ces assises, les participants se sont accordés sur la vision de l'Agriculture burkinabè à l'horizon 2025 qui s'énonce comme suit : « **A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active** ».
- 2. La Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable* : Dans le but de créer les conditions pour une véritable durabilité dans les différents secteurs de l'économie et dans les politiques et stratégies, mais aussi d'adapter le cadre juridique et institutionnel à la réalisation de l'objectif de développement durable défini par les Nations Unies, le Burkina Faso a adopté en 2013 la Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable.
- 3. Les Priorités résilience pays* définies en 2015 dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Le Burkina Faso s'est fixé l'objectif stratégique suivant : « **A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabè et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable** ».
- 4. Le Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres* élaboré en 2014 : Son objectif stratégique est de « **mobiliser et accroître l'efficience des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina Faso** ».
- 5. La Déclaration sur l'engagement du Burkina Faso à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030* signée le 15 juin 2017 à Ouagadougou: Dans cette déclaration, le Burkina Faso s'est engagé résolument et en collaboration avec ses partenaires dans la mise en œuvre d'activités concourant à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030.
- 6. Les Objectifs de développement durable* : Le 25 septembre 2015, un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, a été adopté dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable. L'objectif 15 en particulier vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- 7. Le Plan national de développement économique et social (PNDES) adopté en 2016* : L'objectif stratégique assigné au secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique est formulé comme suit :

« développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché ».

D'autres documents de même nature sont exploités pour la définition des différents axes stratégiques de la SNRCRS.

6.1.1. Vision

En référence aux documents suscités, la vision formulée pour la SNRCRS est formulée comme suit : **A l'horizon 2035, les capacités productives des sols du Burkina Faso sont accrues et permettent de pratiquer une agriculture moderne, plus compétitive, durable, résiliente, et en mesure d'assurer à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.**

6.1.2. Objectif stratégique

L'objectif stratégique de la SNRCRS, décliné de la vision, est intitulé comme suit : **Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable.**

6.1.3. Principes directeurs

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la SNRCRS et l'atteinte de tous ses objectifs. Ils sont ci-dessous cités :

L'anticipation : la mise en œuvre de la SNRCRS doit se faire dans le cadre d'une approche prospective.

L'appropriation nationale : ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations.

La responsabilisation : il s'agit de tenir compte de l'ensemble des acteurs de la CES/DRS.

Le développement durable : ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

La cohérence et la priorisation des actions : dans le souci d'une utilisation rationnelle des ressources financières limitées, il s'agit de prioriser les activités à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une synergie forte dans la réalisation de la vision retenue pour la SNRCRS.

La Gestion axée sur les résultats (GAR) : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.

La bonne gouvernance : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.

La prise en compte du genre : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.

Le renforcement du partenariat : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs de la CES/DRS.

Certes, ces principes directeurs ne sont ni exhaustifs ni limitatifs. Mais leur respect est indispensable pour une mise en œuvre réussie de la SNRCRS.

6.2. Axes stratégiques

Avec l'appui de la Coopération allemande, la DGAHDI a déjà fait des progrès énormes vers la mise au point de la SNRCRS. Au titre de ces progrès, il faut signaler que trois documents majeurs d'orientation ont été élaborés. Il s'agit :

4. de la *Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso*. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (juin 2016) ;
5. de l'*Etude sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le Programme national du secteur rural (PNSR), phase II* (novembre 2016) ;
6. du *Rapport de mission de mobilisation des partenaires techniques et financiers pour leur contribution au processus d'élaboration d'une stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des terres agricoles et de son plan d'actions* (décembre 2016).

Les axes stratégiques ci-dessous de la SNRCRS ont été bâtis sur ces acquis.

6.2.1. Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS

Cet axe suggère un rapprochement des acteurs et la prise en considération du suivi-évaluation, de la capitalisation et de la communication pour promouvoir la CES/DRS. Pour cela, il est indispensable d'établir une situation de référence de la CES/DRS en vue d'un meilleur suivi-évaluation et plus tard d'une modélisation des techniques de CES/DRS. Par ailleurs, il est utile de constituer un répertoire des acteurs de CES/DRS. Cet axe comporte six (6) priorités :

- Priorité 1.1. : Etablir la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso ;
- Priorité 1.2. : Classifier les techniques de CES/DRS par région ;
- Priorité 1.3. : Capitaliser et vulgariser les techniques éprouvées de CES/DRS ;
- Priorité 1.4. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS ;
- Priorité 1.5. : Mettre en place un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS ;
- Priorité 1.6. : Mettre en place la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par le CSI-GDT.

6.2.2. Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices

La mise en œuvre réussie des actions de CES/DRS exige leur bonne maîtrise par les agents d'encadrement et les producteurs et productrices à travers un renforcement de leurs capacités. L'enseignement des bonnes pratiques de CES/DRS doit être introduit dans les curricula des écoles professionnelles agricoles. Les acteurs de la CES/DRS ont besoin d'être appuyés techniquement et financièrement pour un accroissement de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale. Les priorités retenues pour cet axe stratégique sont les suivantes :

- Priorité 2.1.** : Former les agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques de CES/DRS ;
- Priorité 2.2.** : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des techniques de CES/DRS ;
- Priorité 2.3.** : Soutenir les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.) ;
- Priorité 2.4.** : Appuyer l'équipement des producteurs/trices en matériel de CES/DRS ;
- Priorité 2.5.** : Renforcer la CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- Priorité 2.6.** : Soutenir le conseil à l'exploitation familiale et organiser des échanges inter-paysans.

6.2.3. Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS

La CES/DRS doit répondre constamment aux besoins des producteurs et productrices. Pour cela, elle doit être soutenue par la recherche-développement dans laquelle la recherche scientifique privée doit aussi s'impliquer. Cet axe stratégique s'articule autour de quatre (4) priorités :

- Priorité 3.1.** : Créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- Priorité 3.2.** : Faciliter les échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent ;
- Priorité 3.3.** : Promouvoir la recherche-action dans le domaine de la CES/DRS ;
- Priorité 3.4.** : Encourager la recherche scientifique privée sur la CES/DRS.

6.2.4. Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso

Cet axe propose la prise en compte de la CES/DRS dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement et la promotion des investissements dans la CES/DRS. Pour assurer la rentabilité économique et financière de ces technologies, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des équipements de CES/DRS au moindre coût à travers un régime fiscal et/ou douanier de faveur.

Au niveau de cet axe, il importe de souligner la nécessité de respecter l'approche « bassin versant » lors de la mise à l'échelle des techniques de CES/DRS dans les régions, au risque de voir inopérantes les actions d'aménagement des sols. Par ailleurs, même si bon nombre de techniques de CES/DRS contiennent de façon implicite la valorisation de l'eau au niveau du champ, il y a lieu d'insister sur l'intérêt particulier des systèmes de micro-irrigation (goutte-à-goutte et micro-irrigation de surface à petite échelle). En d'autres termes, il faudra privilégier la petite irrigation. Le plan d'action reviendra de façon plus détaillée sur cette question.

Cet axe comporte six (6) priorités :

- Priorité 4.1.** : Intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS dans les plans régionaux et locaux de développement ;
- Priorité 4.2.** : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale ;
- Priorité 4.3.** : Mettre en œuvre la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ;
- Priorité 4.4.** : Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural ;
- Priorité 4.5.** : Elaborer un référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural ;
- Priorité 4.6.** : Mettre en place les structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local.

6.2.5. Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS

L'utilisation de la CES/DRS ne peut se faire dans la durée que si elle est soutenue par des ressources financières stables et durables. En outre, des systèmes financiers décentralisés doivent être développés avec la mise en place à l'échelle locale de lignes de crédit et/ou de fonds de crédit en faveur de la CES/DRS. Pour cet axe, il a été défini sept (7) priorités :

- Priorité 5.1.** : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur des actions de CES/DRS ;
- Priorité 5.2.** : Créer des emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS ;
- Priorité 5.3.** : Soutenir le financement local des actions de CES/DRS à travers les institutions de microfinance ;
- Priorité 5.4.** : Identifier des financements innovants en faveur de la CES/DRS ;
- Priorité 5.5.** : Mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des équipements de CES/DRS : lignes de crédit à moyen et à long terme, lignes de crédit à des taux bonifiés, fonds de garantie, fonds de subventions, etc. ;
- Priorité 5.6.** : Promouvoir les investissements dans la CES/DRS à travers l'opérationnalisation du CSI-GDT ;
- Priorité 5.7.** : Capitaliser et valoriser les expériences réussies en matière de financement des actions de CES/DRS.

6.2.6. Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS

Cet axe propose l'introduction progressive de l'agriculture de conservation dans les zones agro-écologiques qui s'y prêtent, notamment sur les terres non encore dégradées. Les bienfaits de l'agriculture de conservation méritent d'être diffusés à grande échelle en vue de stimuler sa prise en compte dans les systèmes de production agro-sylvo-pastorale. Cet axe comprend quatre (4) priorités :

- Priorité 6.1.** : Expérimenter l'agriculture de conservation dans les terres non dégradées ;
- Priorité 6.2.** : Mettre en place un cadre politique favorable à l'agriculture de conservation ;
- Priorité 6.3.** : Mettre en place le conseil agricole sur l'agriculture de conservation ;
- Priorité 6.4.** : Communiquer sur les modalités d'application, les performances et l'intérêt des différents systèmes de l'agriculture de conservation.

6.3. Cadre logique

Les éléments constitutifs du cadre logique sont les suivants :

- La vision ;
- L'objectif stratégique ;
- Les axes stratégiques ;
- Les cibles ;
- Les indicateurs objectivement vérifiables ;
- Les sources de vérification.

Chaque axe stratégique est articulé, comme sus-évoqué, autour des priorités qui correspondent à des objectifs spécifiques. Les cibles sont les résultats attendus. Dans le plan d'action qui succèdera à la stratégie, des activités principales seront proposées pour l'atteinte des différentes cibles, et par la suite, la réalisation des priorités retenues ; ces activités principales seront éclatées en activités secondaires, chiffrées, programmées annuellement et réparties selon les acteurs.

Le cadre logique est présenté au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Cadre logique de la SNRCRS

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
Vision : A l'horizon 2035, les capacités productives des sols du Burkina Faso sont accrues et permettent de pratiquer une agriculture moderne, plus compétitive, durable, résiliente, et en mesure d'assurer à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.			
Objectif stratégique : Mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable			
Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien à la concertation des acteurs à l'harmonisation des approches, au suivi évaluation et à la capitalisation des actions de CES/DRS			
<i>Priorité 1.1. : Etablir la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso</i>	Toutes les réalisations de CES/DRS, les acteurs sur tout le territoire national répertoriés et géo-référencés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réalisations de CES/DRS répertoriées et géo-référencées ; - Disponibilité d'un répertoire des acteurs; - Disponibilité d'un document validé sur la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 1.2. : Classifier les techniques de CES/DRS par région</i>	Toutes les techniques de CES/DRS classifiées par région	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de techniques de CES/DRS classifiées par région ; - Disponibilité d'un document validé de classification des techniques de CES/DRS par région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 1.3. : Capitaliser et vulgariser les techniques éprouvées de CES/DRS</i>	Toutes les bonnes pratiques de CES/DRS sur tout le territoire national, identifiées et répertoriées par région dans un catalogue national	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bonnes pratiques CES/DRS identifiées et répertoriées ; - Disponibilité d'un document validé de capitalisation des bonnes pratiques de CES/DRS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 1.4. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS</i>	Les objectifs, résultats attendus et actions en matière de communication sur toutes les techniques éprouvées de CES/DRS, décrits et documentés	Document de stratégie et plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS validés	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.

<i>Priorité 1.5. : Mettre en place un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS</i>	Un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS est en place	Manuel de suivi-évaluation	Rapports d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 1.6. : Mettre en place la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par le CSI-GDT</i>	Recueil de textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Plateforme nationale de gestion durable des terres	Textes réglementaires portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Plateforme nationale de gestion durable des terres adoptés	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs/-trices			
<i>Priorité 2.1. : Former les agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques de CES/DRS</i>	- Tous les agents d'appui-conseil - Tous les acteurs de la CES/DRS - Toutes les CRA et OPA	Nombre de sessions de formation ; Nombre d'hommes formés ; Nombre de femmes formées ; Qualité des prestations des agents d'appui-conseil.	- Rapport du formateur ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales ; - Rapport d'enquête.
<i>Priorité 2.2. : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des techniques de CES/DRS</i>	Toutes les OPA et CRA	Nombre d'hommes formés ; Nombre de femmes formées ; Taux d'utilisation des techniques de CES/DRS	- Rapport du formateur ; - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 2.3. : Soutenir les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.)</i>	Tous les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS	Nombre d'opérateurs identifiés	- Rapports d'activité de la DGAHDI ; - Rapports des Ministères en charge des finances et du commerce.
<i>Priorité 2.4. : Appuyer l'équipement des producteurs/trices en matériel de CES/DRS</i>	80% des OPA et CRA sont équipées en matériel de CES/DRS subventionné	- Nombre d'hommes bénéficiaires du matériel de CES/DRS subventionné; - Nombre de femmes bénéficiaires du matériel de CES/DRS subventionné;	- Rapports des Ministères en charge des finances et du commerce ; - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Rapports du MAAH.

		- Taux d'utilisation du matériel de CES/DRS subventionné.	
<i>Priorité 2.5. : Renforcer la CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle</i>	Tous les projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle	Nombre de projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle appliquant les modules de formation en CES/DRS en langues locales	Rapports des projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle
<i>Priorité 2.6. Soutenir le conseil à l'exploitation familiale et organiser des échanges inter-paysans</i>	Toutes les régions	Nombre de régions couvertes	- Rapports d'activités de la DGFMOR ; - Rapports d'activités de la DGPV.
Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS			
<i>Priorité 3.1. : Créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale</i>	Protocoles d'accords de collaboration entre les producteurs, les institutions de recherche, de formation et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale	Nombre de protocoles d'accords signés	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Rapports d'activités de l'INERA ; - Rapports d'activités de la DGPV.
<i>Priorité 3.2. : Faciliter les échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent</i>	Au moins 1 voyage par an pour tous les membres du cadre de concertation permanent	Nombre de voyages d'études organisés	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Rapports sur les voyages d'études.
<i>Priorité 3.3. : Promouvoir la recherche-action dans le domaine de la CES/DRS</i>	20 thèmes de recherche-action dans le domaine de la CES/DRS sont développés conjointement par la DGAHDI et l'INERA et les institutions de formation	Liste des thèmes de recherche-action dans le domaine de la CES/DRS mis au point	- Rapports de recherche de l'INERA ; - Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Mémoire de recherche.
<i>Priorité 3.4. : Encourager la recherche scientifique privée sur la CES/DRS</i>	3 institutions de recherche scientifique privée effectuent des travaux de recherche sur la CES/DRS	- Nombre d'institutions recherche scientifique privée effectuant des travaux de recherche sur la CES/DRS ; - Prise en compte de la CES/DRS dans les programmes de la recherche scientifique privée.	- Rapports d'activités du CNRST ; - Rapports d'activités des institutions de recherche scientifique privée.

Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso			
<i>Priorité 4.1. : Intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS dans les plans régionaux et locaux de développement</i>	Toutes les techniques éprouvées de CES/DRS sélectionnées dans toutes les régions et toutes les communes	Recueil des techniques éprouvées de CES/DRS par région et par commune	- Rapports des Conseils régionaux ; - Rapports des communes.
<i>Priorité 4.2. : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale</i>	2,5 millions ha restaurés à l'horizon 2035 Ouvrages de mobilisation d'eau réalisés	Superficies restaurées par an	Rapports d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 4.3. : Mettre en œuvre la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural</i>	Tous les décrets et arrêtés requis pour l'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	Décrets et arrêtés signés et mis en application	- Rapports d'activités de la DGFMOR ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 4.4. : Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural</i>	Tous les agents de vulgarisation aux niveaux central et déconcentré du MAAH	Nombre de sessions de formation Nombre d'hommes formés ; Nombre de femmes formées ;	- Rapports d'activités de la DGFMOR ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales ; - Rapport sur la formation.
<i>Priorité 4.5. : Elaborer un référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural</i>	Référentiel méthodologique pour la synergie d'action rédigé	Référentiel disponible	Rapport d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 4.6. : Mettre en place les structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local</i>	Textes réglementaires (arrêtés ministériels) régissant le fonctionnement des structures de pilotage et de coordination de la CES/DRS aux niveaux national et local	Nombre de textes réglementaires (arrêtés ministériels) disponibles	- Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales ; - Rapports d'activités de la DGAHDI.

Axe stratégique 5 : Financement durable des actions de CES/DRS			
<i>Priorité 5.1. : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur des actions de CES/DRS</i>	Financements mobilisables au niveau national ou à rechercher à l'extérieur	Document de stratégie disponible et mise en œuvre	Rapports d'activités de la DGAHDI
<i>Priorité 5.2. : Créer des emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS</i>	1 000 emplois décents par an et 50 activités génératrices de revenus au total dans le domaine de la CES/DRS	Nombre d'hommes employés Nombre de femmes employées	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 5.3. : Soutenir le financement local des actions de CES/DRS à travers les institutions de microfinance</i>	200 millions FCFA par an tout le territoire national	Taux d'utilisation du fonds mis en place	Rapports de l'Association professionnelle des institutions de microfinance du Burkina Faso (APIM-BF)
<i>Priorité 5.4. : Identifier des financements innovants en faveur de la CES/DRS</i>	Au moins 3 types de financements innovants identifiés, mobilisables au niveau national	Nombre et types de financements innovants identifiés	Rapport d'étude
<i>Priorité 5.5. : Mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des équipements de CES/DRS : lignes de crédit à moyen et à long terme, lignes de crédit à des taux bonifiés, fonds de garantie, fonds de subventions, etc.</i>	2 milliards FCFA au total	Montant effectif de la dotation	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Rapport du Ministère de l'économie et des finances ; - Site web du MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 5.6. : Promouvoir les investissements dans la CES/DRS à travers l'opérationnalisation du CSI-GDT</i>	Nouveaux investissements privés de 50 millions FCFA par an	Superficies aménagées en CES/DRS par le secteur privé	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.

<i>Priorité 5.7. : Capitaliser et valoriser les expériences réussies en matière de financement des actions de CES/DRS</i>	- Financements publics nationaux ; - Financements privés nationaux ; - Financements étrangers.	Répertoire disponible	- Rapports d'activités de la DGAHDI - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
Axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS			
<i>Priorité 6.1. : Expérimenter l'agriculture de conservation dans les terres non dégradées</i>	10 sites par région	Nombre de sites d'expérimentation mis en place	- Rapports d'activités de la DGAHDI - Rapport d'activités de l'INERA
<i>Priorité 6.2. : Mettre en place un cadre politique favorable à l'agriculture de conservation</i>	Un document validé de stratégie de promotion de l'agriculture de conservation	- Texte officiel d'adoption de la stratégie ; - Références faites à la stratégie de promotion de l'agriculture de conservation.	- Rapports d'activités de la DGAHDI ; - Site web MAAH ; - Site web du Ministère de l'environnement ; - Site web du Ministère des ressources animales.
<i>Priorité 6.3. : Mettre en place le conseil agricole sur l'agriculture de conservation</i>	10 centres par région	Nombre de centres fonctionnels	Rapports d'activités des Directions régionales du MAAH
<i>Priorité 6.4. : Communiquer sur les modalités d'application, les performances et l'intérêt des différents systèmes de l'agriculture de conservation</i>	Fiches techniques thématiques en français, Mooré, Jula et Fulfuldé	Nombre et types de fiches diffusées	Rapports d'activités des Directions régionales du MAAH

7- CONCLUSION

La récente revue des performances du secteur rural burkinabè a réaffirmé son poids dans l'économie nationale, mais surtout sa contribution dans la lutte contre la pauvreté. Cette revue a également reconnu que les performances de ce secteur étaient en deçà des attentes du pays, du fait d'un certain nombre de facteurs dont la faible productivité des terres qui sont soumises à une forte pression entraînant ainsi une dégradation alarmante des terres agricoles, des réserves foncières (jachères) et des terres de parcours. Cette dégradation des terres a eu pour conséquence une diminution de la contribution de ce secteur à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

Malgré les succès remportés dans lutte contre la dégradation des terres, il est devenu nécessaire de renforcer les investissements de CES/DRS réalisés à grande échelle, à travers : (i) l'harmonisation des approches, la capitalisation, la communication et le suivi-évaluation, (ii) le renforcement des capacités des acteurs, (iii) l'appui à la recherche-développement, (iv) la mise à l'échelle des technologies éprouvées et adaptées de CES/DRS, (v) le financement durable, (vi) l'introduction de techniques culturelles innovantes en matière de CES/DRS. C'est l'objectif global de la présente Stratégie nationale, de restauration, conservation et récupération des sols. Sa mise en œuvre réussie va nécessiter la participation active et inclusive de tous les acteurs du secteur rural. C'est à ce prix que les sols pourront être récupérés, restaurés, réhabilités et conservés en vue de remplir leurs fonctions éco systémiques en général, et celles de fournir des aliments en quantité et en qualité suffisantes à une population sans cesse croissante.

BIBLIOGRAPHIE

- AFD, 2008** : Défis agricoles africains. Editions Kartala ; 414 pages
- BIKIENGA I. M., 2016** : Etude sur l'identification des priorités en matière de CES/DRS à prendre en compte dans le Programme national du secteur rural, phase II. Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques. Ouagadougou. Burkina Faso. 43 pages.
- BIKIENGA I. M., 2017** : Rapport de participation à la Global Soil Week (Semaine mondiale des sols) tenue du 22 au 24 mai 2017 à Berlin en Allemagne. ProSol/GIZ. Ouagadougou. Burkina Faso. 11 pages.
- BUNASOLS, 2017** : Plan stratégique de développement 2017-2025 du Bureau National des Sols ; 76 pages.
- DA D.E.C., 2008** : Impact des techniques de conservation des eaux et des sols sur le rendement du sorgho au centre-nord du Burkina Faso », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], URL : <http://com.revues.org/3512> ; DOI : 10.4000/com.3512 ; 15 pages.
- DGESSION, 2013** : Performances récentes des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage ; 47 p.
- DPSAA/EPA, 2013** : Synthèse des résultats des enquêtes permanentes agricoles de 2002 à 2013.
- FAO, 1996** : Définitions de la Souveraineté alimentaire et de l'agriculture familiale.
- FAO, UNEP, 1997** : Definition of Land Resources adopted during the course of development of the land cover classification system.
- GANGBAZO G, 2004** : Gestion intégrée de l'eau par bassin versant: concept et application. Environnement Québec ; 58 pages.
- GRENADE F., 2010** : « Le concept de souveraineté alimentaire à la lumière de la problématique du Niger ». Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de master en sciences de la population et du développement. Université de Liège. Institut de sciences humaines et sociales. Belgique. 108 pages.
- GUISSOU, S., 2016** : Analyse de l'impact des performances atteintes sur les conditions de vie des ménages et la croissance. Rapport au CSD-Développement rural, sécurité alimentaire et environnement ; 14 diapositives.
- Hien F., 2014** : Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres au Burkina Faso (CSI-GDT). Rapport final ; 106 pages.
- ILBOUDO S. P. Y., 2014** : Etat de mise en œuvre du programme national du secteur rural (PNSR/PDDAA) du Burkina Faso. Communication présentée au GTDA ; Addis-Abeba, février 2014 ; 17 diapositives.
- ILBOUDO S. P. Y., 2016** : Rapport de mobilisation des partenaires techniques et financiers pour leur contribution au processus d'élaboration de la stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des terres agricoles et de son plan d'action. Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques. Ouagadougou. Burkina Faso. 25 pages.

KAMBOU N.F., 1996 : Contribution à la restauration et à la réhabilitation des sols ferrugineux superficiellement encroûtés (Zipèla) du Plateau central du Burkina Faso (Cas de Yilou-Province du Bam). Thèse de Docteur-Ingénieur ; Mention : Sciences Agronomiques ; Université de Cocody ; Abidjan/Côte d'Ivoire ; 142 page

MAAH, SP/CPSA, 2016 : Rapport de synthèse générale de la revue du secteur rural, 78 pages.

MARHASA, GIZ, DGADHI, 2015 : Note conceptuelle en vue de la formulation d'une stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols au Burkina Faso ; 36 pages.

MEA (Millennium Ecosystem Assessment), 2005: Ecosystems and human well-being: synthesis; Island Press; Washington DC.

MEEVCC, 2016 : Quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ; 202 pages.

MEFD, 2016 : Plan National de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 ; 110 pages.

MF, 2009 : Document de la Politique Nationale Genre ; 56 pages.

MMC, 2017 : Rapport introductif à la première session du Conseil d'administration du secteur ministériel de l'année 2017 ; 22 pages.

OCDE, 2013 : Peuplement, marché et sécurité alimentaire, cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Editions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr> ; 208 pages.

PNDES, 2016 : Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 ; 110 p.

PNGT, 1995 : Les grandes orientations en matière de gestion des terroirs au Burkina Faso. Deuxième édition ; 41 pages.

PNUE, 2011 : Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'utilisation des décideurs ; 40 pages.

SAWADOGO H., 1995 : La lutte antiérosive dans la zone Nord-Ouest du Burkina Faso : Cas des villages de Bazeido et de Lankoé. Communication présentée au Séminaire SADAOC, Accra, Ghana ; 22 pages.

SAWADOGO H., 2006 : Fertilisation organique et phosphatée en systèmes de culture Zaï en milieu soudano-sahélien du Burkina Faso. Dissertation originale en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique de la faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux ; 254 pages.

SP/CONEDD, 2010 : Troisième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 263 p.

TOURE M., SEDOGO P. M., 2009 : Etude analytique et de mise en cohérences des composantes de gestion durable des terres des programmes d'investissements préparés dans le cadre du programme sectoriel de développement rural productif (PDOSDRp). Rapport final ; 214 pages.

UNCCD, 2016 : Note scientifique et politique. Terres en équilibre. Le cadre conceptuel scientifique de la neutralité en matière de gestion durable des terres. Bonn, Allemagne. 6 pages.

ZOUGMORE R.B., 2003: Integrated water and nutrient management for sorghum production in semi-arid Burkina Faso. PhD thesis, Wageningen University and Research Centre; 205 pages.

ANNEXES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DE
L'IRRIGATION

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**FORMULATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE ET D'UN PLAN D'ACTION DE RESTAURATION,
CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS AU BURKINA FASO**

Termes de référence

1 - Contexte et justification

Dans le domaine de la conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols (CES/DRS) au Burkina Faso, un grand nombre d'acteurs mènent des actions depuis plusieurs décennies dans toutes les régions du pays. Ces acteurs sont essentiellement l'Etat, les partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG, les structures de recherche, les organisations paysannes, les producteurs/-trices individuels/elles, etc. Les techniques et technologies utilisées sont très diversifiées et visent aussi bien la restauration, la conservation et la récupération des sols.

Malgré d'énormes efforts déployés par les acteurs depuis les années 1960, force est de constater que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Ce constat insatisfaisant a plusieurs causes. En effet, les défis de la forte croissance de la population et des effets des changements climatiques sont les causes globales les plus importantes et rendent les résultats des actions menées quasiment invisibles. Pour faire face à ces défis, certains aspects doivent être améliorés : (i) l'harmonie et la synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine, (ii) la mobilisation financière aussi bien de la part de l'Etat que de ses partenaires en vue de soutenir l'ensemble des acteurs aux fins d'aboutir à des actions de grande envergure, (iii) la maîtrise des techniques et technologies de CES/DRS par les agents d'appui-conseil et par les producteurs/-trices. Tout ce qui précède découle du fait qu'il n'existe pas un cadre d'orientation stratégique cohérent, permettant de mieux structurer les efforts de tous les acteurs du domaine pour de meilleurs résultats et une meilleure capitalisation.

C'est face à ce constat et à la demande des principaux acteurs du domaine de la CES/DRS, que la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) en partenariat avec le Programme Développement de l'Agriculture de la Coopération allemande (GIZ/PDA) et au regard de leurs missions, ont décidé d'élaborer la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) et son plan d'action. En effet, la DGAHDI a pour principale mission de formuler, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagements hydro-agricoles, de développement de l'irrigation et de gestion durable des terres agricoles. En prélude à cette stratégie, la DGAHDI a d'abord entrepris l'élaboration d'une note conceptuelle afin de baliser le processus de formulation de la SNRCRS et de son plan d'action.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de conduire le processus de formulation de la SNRCRS et de son plan d'action.

2 - Objectifs

L'objectif global de la mission est de formuler de manière participative la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso et son premier plan d'action en veillant à l'articulation de son contenu avec les ODD ainsi que d'autres documents et textes de référence de stratégies globales de restauration et conservation des sols.

Les objectifs spécifiques sont :

- **Objectif spécifique 1** : formuler la Stratégie Nationale de Restauration Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) au Burkina Faso.
- **Objectif spécifique 2** : formuler le premier plan d'action de la SNRCRS spécifique au contexte Burkinabé.

3 - Résultats attendus

Les résultats attendus sont relatifs aux objectifs spécifiques 1 et 2 ci-dessus. Ils sont présentés ci-dessous :

Résultats attendus pour l'objectif spécifique 1 :

- le contexte et la justification de la mission d'élaboration de la SNRCRS sont présentés en terme de (i) politiques et engagements internationaux (ii) politiques et stratégies sectorielles et plans d'actions nationaux régissant le secteur rural, (iii) problématiques relatives au domaine de la CES/DRS au Burkina Faso et (iv) justification de l'élaboration de la SNRCRS et de son plan d'action ;
- le cadre stratégique de la SNRCRS (enjeux, défis, vision, objectifs, principes directeurs, axes stratégiques et actions principales) est défini ;
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie sont établies (rôles et responsabilités, des différents acteurs, dispositif de communication et système de suivi-évaluation stratégique)

Résultats attendus pour l'objectif spécifique 2 :

- le cadre logique du plan d'action est proposé ;
- les actions à mener dans le cadre du plan d'action sont précisées par résultat et leurs coûts sont indiqués ;
- un planning de mise en œuvre du plan d'action sur cinq ans ainsi qu'une programmation détaillée de la première année d'exécution sont proposés ;
- les instances de mise en œuvre opérationnelle du plan d'action sont proposées ;
- les mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan d'action et de la capitalisation sont proposés ;
- les engagements et les intentions ainsi que les autres sources potentielles de financement du plan d'action sont présentés ;
- des instruments, modalités et stratégies de mobilisation de financement complémentaires sont proposés.

4 - Méthodologie de conduite de la mission

La méthodologie de conduite de l'élaboration de la SNRCRS sera précisée par le Consultant dans son offre. Toutefois, la démarche méthodologique devra être participative et inclusive. Ainsi, il ne revient pas aux consultants d'élaborer seuls l'ensemble des documents. En effet, ils devront faire un travail de facilitation et d'animation des travaux afin de favoriser la production d'inputs par les autres intervenants et experts du domaine au cours d'ateliers. Les résultats obtenus seront alors intégrés aux documents finaux. En ce sens, le travail du consultant sera articulé autour des phases suivantes :

- une rencontre de cadrage de l'étude, en vue de s'accorder sur une compréhension commune des termes de références pour l'élaboration de la stratégie
- Une analyse documentaire ;
- l'élaboration d'une proposition de document présentant une analyse de contexte, les enjeux et les défis et suggérant une vision et des axes stratégiques (domaines d'interventions) et actions principales suivi d'une rencontre avec le CTS pour adoption de la proposition ;
- Coordination de l'analyse et de la prise en compte des contributions spécifiques afin de convenir sur la vision, les objectifs et axes à développer. A ce stade il faudra définir les

responsabilités et les engagements des différentes parties prenantes du domaine des CES/DRS ;

- Rencontre avec le CTS pour convenir d'une démarche et pour l'adoption de la feuille de route d'élaboration du plan d'action ;
- une phase d'investigations auprès des acteurs du domaine de la CES/DRS, pour proposer un plan d'action, notamment :
 - les Départements ministériels du secteur rural : DGESS, SP/CONEEDD, SP/CPSA ;
 - un échantillon de projets et programmes en cours prenant en compte les aspects de CES/DRS : PNGT2-3, GIZ/PDA, Projet « Réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso » (GIZ/ProSol), Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural au Burkina Faso, NEER-TAMBA, PACO/SF-GRN ;
 - institutions de recherches : INERA, Université de Ouagadougou, BUNASOLs, WASCAL ;
 - structures de coopération bilatérale et multilatérale : PNUD, DANIDA, GIZ, coopération suédoise, etc.
 - ONG : SOS/Sahel, IDD/Terra Verde,
 - Organismes internationaux : CILSS, UICN, FAO, IFDC ;
 - structures faîtières des producteurs/-trices : UNPCB, CPF ;
 - collectivités territoriales : au moins 3 communes rurales
 - secteur privé : au moins 3 structures impliquées dans la CES/DRS ;
 - producteurs/-trices modèles : au moins 5 personnes.
- une phase de rédaction et de validation des documents finaux de la stratégie SNRCRS
- une phase de rédaction et de validation du plan d'action.

Pour l'encadrement et le suivi du travail des consultants, un Comité technique de suivi (CTS) sera mis en place par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture. Le CTS aura pour principale tâche la supervision technique de tout le processus ; notamment assurer la gestion de la qualité des produits attendus au cours de l'élaboration de la SNRCRS et de son plan d'action.

5 - Tâches du Consultant

Dans le cadre de cette mission, les Consultants tiendront compte des orientations de la note conceptuelle et de la feuille de route ainsi que du processus d'état des lieux mené en parallèle. Les principales tâches à exécuter par les experts dans la conduite de l'étude sont les suivantes :

- Prendre part et animer la rencontre de cadrage de la mission au cours de laquelle il présentera pour validation par le Comité Technique de Suivi (CTS), le détail de la méthodologie proposée et la compréhension des TDR dans son offre et le chronogramme détaillé de mise en œuvre de la mission ; il s'agira entre autre de s'accorder sur les objectifs, visions, défis et résultats attendus ;
- reprendre la méthodologie et le chronogramme en intégrant les observations et amendements de la rencontre de cadrage et les transmettre au CTS ;
- procéder à la recherche et l'analyse de la documentation pertinente ;
- élaborer une proposition de document (Contexte, enjeux, défis, suggestion de vision et d'axes stratégiques) qui sera soumis au CTS en vue de préparer l'atelier avec les parties prenantes.

Cette proposition des consultants fera ressortir entre autre l'analyse contextuelle, les objectifs harmonisés, les enjeux et défis.

- En relation avec le CTS, assurer la bonne préparation de l'atelier en soumettant une proposition d'organisation des sessions de travaux en plénières et en groupes thématiques et en suscitant la participation effective des partenaires clé.
- organiser et animer les sessions de travail sur la définition et l'analyse des orientations stratégiques avec les experts ;
- Elaborer et soumettre au CTS un document de stratégie incluant les inputs dégagés lors de l'atelier ;
- Proposer au CTS une démarche et une feuille de route pour l'élaboration du plan d'action ;
- Mener des actions et/ou investigations en vue de collecter les informations nécessaires auprès des structures et personnes ressources impliquées dans le domaine de la CES/DRS au Burkina Faso en suivant la feuille de route relative à l'élaboration du plan d'action ;
- Elaboration d'une proposition de plan d'action soumise au CTS puis soumise et débattue en atelier de validation;
- Elaborer et soumettre au CTS le plan d'action définitif comme convenu lors de l'atelier ;

6 - Rôles du commanditaire

Les rôles du commanditaire (MAAH-DGAHDI) dans le processus de formulation sont les suivants :

- mettre à la disposition du consultant la documentation disponible à son niveau ;
- assurer la prise en charge financière du processus ;
- faciliter le contact du consultant avec les structures à impliquer dans le processus;
- assurer le suivi et le bon déroulement du processus de formulation des objectifs, des défis, axes stratégiques et autres enjeux pertinents à l'élaboration de la SNRCRS;
- Accompagner l'organisation pratique des rencontres, des ateliers et des déplacements éventuels.

7 - Compétences requises pour le recrutement des consultants

L'étude de formulation sera conduite par un binôme de consultants ayant les profils suivants: (i) un spécialiste en formulation de politiques, stratégies et plans d'action, Chef de mission, et (ii) un Expert du domaine des sols ayant de solides références en matière de gestion durable des terres. Des connaissances en Sociologie, et/ou en géographie, et/ou en socio-économie seront un plus.

Le Spécialiste en formulation de politiques, stratégies et plans d'action devra :

- avoir au moins un niveau BAC + 5 dans le domaine des sciences du développement rural ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles, dont 5 ans dans le domaine de la formulation des politiques, stratégies, projets et programmes de développement rural de préférence au Burkina Faso ;
- justifier d'une expérience en lien avec la problématique de la restauration, conservation, récupération des sols, gestion durable des terres et celle de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso ;
- avoir conduit au moins l'élaboration de deux stratégies d'envergure nationale ;
- avoir une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français ;
- avoir une bonne capacité de coordination ainsi que des aptitudes pour l'animation et la modération de groupes de travail.

Le deuxième expert devra :

- avoir au moins un niveau BAC + 4 dans le domaine des sciences du sol et/ou en sociologie, géographie ou socio-économie ;
- avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles dont 5 ans dans le domaine des sciences des sols et du développement rural, de la formulation de projets et programmes de développement rural au Burkina Faso ;
- bien connaître la problématique de la restauration, conservation, récupération des sols, gestion durable des terres au Burkina Faso ;
- avoir une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.
- avoir une bonne capacité d'animation et de modération de groupes de travail

8 - Durée de l'étude

L'étude aura une durée calendaire de vingt-deux (22) semaines, y compris la tenue des ateliers de restitution et de validation et la finalisation des rapports. La durée effective des prestations des consultants ne devra pas excéder 28 H/J pour le chef de mission et 28 H/J pour le second expert. (Cf. feuille de route)

9 - Rapports et échéances de dépôt

Document de stratégie SNRCRS :

- Dépôt de la proposition de document - 01.09.17
- Examen de la proposition des consultants par le CTS / Fin de la semaine n°7 - 8.09.17
- Soumission du document de stratégie final / Fin de la semaine n°10 - 29.09.17

Document de Plan d'action SNRCRS :

- Soumission d'une proposition de démarche et d'une feuille de route pour l'élaboration du plan d'action / Fin de la semaine n°11 - 06.10.17
- Examen de la démarche et de la feuille de route pour l'élaboration du plan d'action / Fin de la semaine 12 - 13.10.17
- Soumission d'une proposition de plan d'action au CTS / Semaine n°15 - 03.11.17
- Examen de la proposition de plan d'action / Fin de la semaine n°16 - 10.11.17
- Soumission du plan d'action final / Fin de la semaine n°22 - 22.12.17